

BUDGET PRIMITIF

2024

CONSEIL DE MÉTROPOLE DU 2 AVRIL 2024



Montpellier
Méditerranée
Métropole

INTRODUCTION

La Métropole a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire le 13 février 2024. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et réaffirme une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat, établie autour de trois principes :

- Maîtriser la section de fonctionnement
- Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 milliards d'euros

Cette stratégie intègre les contraintes du contexte économique actuel : ralentissement de la croissance, forte inflation, choc énergétique et niveau élevé des taux d'intérêts, nous obligeant à des adaptations et des exigences accrues sur le budget 2024 pour respecter la trajectoire définie.

Les investissements prévus sur le territoire doivent en particulier être poursuivis selon le cap ambitieux fixé par la PPI pour le mandat.

En 2024 avec 549M€ de dépenses d'équipement prévus, ce budget s'inscrit dans le cadre des six priorités d'investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité:

- Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, qui se doublent depuis le 21 décembre 2023 de la gratuité des transports publics pour les habitants de la Métropole
- Soutenir l'attractivité du territoire
- Gérer les risques majeurs, les milieux aquatiques et la protection contre les inondations
- Préserver notre environnement avec, notamment, la stratégie zéro déchets
- Compléter et moderniser nos équipements culturels et sportifs
- Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier entretient un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d'investissement pour moderniser le territoire et poursuivre sur le chemin de la transition écologique et sociale.

Table des matières

2024 : une structuration pérenne de notre gestion financière	4
La poursuite de la programmation Pluriannuelle des Investissements	4
L’aboutissement de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal	5
A. Le contexte global et l’équilibre du Budget 2024	6
L’impact du choc énergétique	6
Le bouclage global du budget	7
Budget principal : bouclage réel par section	8
Budget principal : épargne et situation financière	10
B. Les orientations thématiques 2024	11
Mieux se déplacer	12
Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe	13
Une mobilité routière plus sûre et concertée	15
Mieux soutenir l’activité du territoire	17
Investir dans l’innovation	18
... et répondre aux besoins des entreprises et des artisans	21
Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques	21
Protéger contre les risques - GEMAPI	22
Mieux préserver notre environnement	23
Agroécologie et espaces naturels	24
Déchets : accompagner les bonnes pratiques	25
Une Métropole exemplaire	28
Compléter nos équipements culturels et sportifs	28
Sports	29

Culture	31
Une Métropole plus solidaire	33
Une Métropole plus solidaire de ses habitants	34
...Et de ses communes	35
C. Les ressources du Budget Primitif 2024	36
1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	36
La fiscalité et les taxes transférées	37
Les autres recettes de fonctionnement	42
2. Les recettes d’investissement du budget principal 2024	43
D. Les emplois du Budget Primitif 2024	44
1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal	44
Les charges de fonctionnement courant.....	45
Les charges de personnel.....	47
Les charges financières.....	48
Les autres charges	50
2. Les dépenses d’investissement du budget principal 2024	51
Annexe 1 – Tableau 2024 du budget annexe Parking	57
Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023	58
Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement	71
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole	78
Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016	80

2024 : une structuration pérenne de notre gestion financière

La poursuite de la Programmation Pluriannuelle des Investissements

Depuis 2021, une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de 2,5 Mds€ a été adoptée.

Pour la première fois dans l'histoire de notre intercommunalité une prospective budgétaire des équipements à réaliser a été formalisée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements. La PPI contribue ainsi à clarifier une stratégie d'investissement, à donner une lisibilité d'ensemble des AP/CP et à faciliter le suivi de la réalisation des investissements priorités.

Cette vision globale des objectifs d'investissement intercommunaux est un outil de pilotage financier et politique. Elle permet de partager entre les communes du territoire les grandes orientations d'investissement de la mandature et répond à une équation financière rigoureuse et responsable.

Cette PPI va se poursuivre dans un contexte de haut niveau des taux d'intérêt qui nous contraint à calibrer les dépenses d'équipement en tenant compte de cette période de tensions sur les marchés financiers.

Notre intercommunalité a pour objectif de développer les mobilités et de soutenir l'activité de notre territoire, tout en préservant l'environnement. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une vision affirmée, celle d'une Métropole solidaire de ses habitants et de ses communes.

**Un haut niveau d'investissement au service du territoire,
des entreprises et d'une relance durable**

**Une complémentarité avec l'Etat, la Région et le
Département pour démultiplier l'effort d'investissement**

L'aboutissement de la co-construction du nouveau pacte Financier et Fiscal

Dans le cadre du développement des outils de gouvernance mis en œuvre par la Métropole, le pacte financier et fiscal (PFF) a été actualisé lors du conseil de métropole de décembre 2021. Outil d'aide à la connaissance de nos spécificités et d'éclairage sur l'évolution contemporaine des finances communales et intercommunales, le PFF doit tracer les perspectives d'une coopération financière lisible et agile, et installer des instances pour faire vivre cette coopération dans les mois et années à venir.

Après le vote du conseil métropolitain du 14 décembre 2021 autour du constat et des pistes possibles du pacte financier et fiscal (PFF), la co-construction de ses modalités concrètes s'est poursuivie avec les communes membres en 2023. Le sujet du financement de la compétence voirie/espace public a notamment été étudié comme un des principaux enjeux de ce pacte.

Les compétences traditionnelles de l'intercommunalité se caractérisent par des recettes affectées pour la plupart dynamiques qui permettent de faire face à des dépenses qui peuvent subir de très fortes variations à la hausse (choc énergétique/inflation) : versement mobilité pour la compétence mobilité, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les déchets ménagers... Dans cette équation financière, le financement de la compétence voirie/espace public fait exception. La recette affectée cette compétence, l'Attribution de Compensation (AC), est en effet figée depuis sa mise en œuvre sur la base de la moyenne des dépenses de fonctionnement 2012-2014, alors que l'évolution de son coût est estimée à +24,5 M€ entre 2016 et 2026.

La Métropole s'engage à assurer le financement de deux tiers de ce surcoût, pour le tiers restant les communes sont sollicitées pour une actualisation de leur attribution de compensation.



A. Le contexte global et l'équilibre du Budget 2024

L'impact du choc énergétique

La crise énergétique qui a démarré en 2022 a eu des effets importants en 2023 sur notre budget et pèsera encore sur le budget 2024 : le coût de l'énergie a été presque doublé en 2023 il restera élevé malgré une baisse attendue pour 2024 (-26%).

	2022	Prévisionnel 2023	Projet BP2024
Estimation de l'impact du coût de l'énergie sur le budget 3M en M€			
Electricité, gaz et autres sur bâtiments	4,7	12,3	9,2
Electricité éclairage public	4,1	4,2	3
Total énergies	8,8	16,5	12,2

En 2023 le surcoût potentiel s'élevait à +8 M€ pour la Métropole par rapport à 2022, auquel s'ajoutait le surcoût énergie pour le délégataire TAM estimé à 10M€.

En 2024, le surcoût potentiel se réduit sensiblement, il est estimé à 3,4M€ par rapport à 2022 (et 5M€ pour le délégataire TAM).

Le bouclage global du budget

Le budget total 2024 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **2 Md€** et se présente ainsi :

Fonctionnement et investissement en M€	Réal	Ordre	Total
Budget principal	1 401	600	2 001

Evolution du budget principal :

Budget principal en M€	BP 2023	BP 2024
Section de fonctionnement	735	808
Section d'investissement	834	1 192
<i>Dont dépenses d'équipement</i>	451	549
Total budget	1 569	2 001

Budget principal : bouclage réel par section

Section de fonctionnement Budget Principal 2024

	Recettes	Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 738	Fiscalité 516	Charges de personnel 162	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 660
		Charges à caractère général 227	
		Subventions, contributions et contingent 206	
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 70	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 4	
	Dotations, subventions et compensations Etat 69	Autres charges 23	
	Produits des services 68	Intérêts 38	
	Autres recettes 15	Epargne Brute 78	

Section d'investissement Budget Principal 2024

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 78		Remboursement du capital de la dette 64	Dépenses réelles d'investissement : 740
Emprunts 389		Autres 17	
Recettes réelles d'investissement : 662	Subventions 80	Dépenses d'équipement 549	
	Autres recettes 64		
	Attributions de Compensation d'Investissement 19		
	Refinancement de dette et prêts revolving 110	Refinancement de dette et prêts revolving 110	

Le tableau d'équilibre du budget parking est présenté en annexe 1.

Budget principal : épargne et situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	BP 2024
Recettes de fonctionnement	738
- Dépenses de fonctionnement	660
EPARGNE BRUTE	78
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	64
EPARGNE NETTE	14

Le niveau d'épargne brute prévisionnelle est légèrement érodé sous la pression inflationniste et la hausse des taux d'intérêt.

L'épargne nette recule plus significativement puisque l'amortissement de la dette augmente.

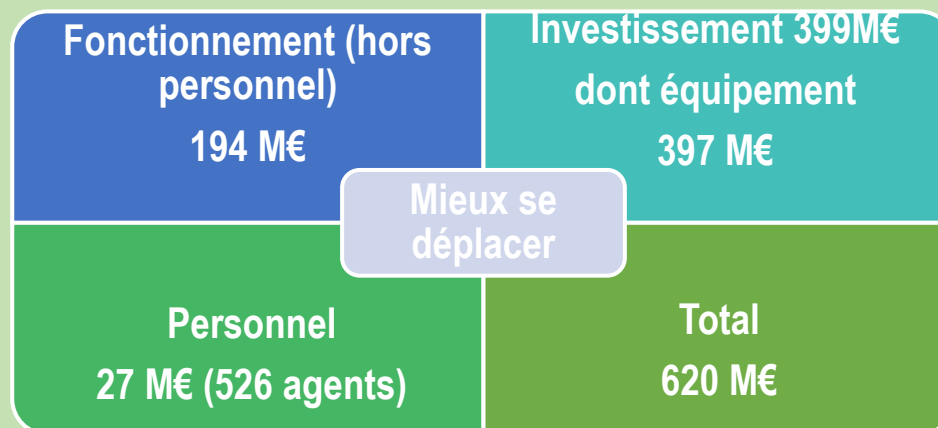
B. Les orientations thématiques 2024

Le budget 2024 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- **Mieux se déplacer**
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- **Mieux soutenir l'activité du territoire**
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- **Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques (GEMAPI)**
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- **Mieux préserver notre environnement**
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- **Compléter nos équipements culturels et sportifs**
 - Sports
 - Culture
- **Une Métropole plus solidaire**
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

Mieux se déplacer

Au travers de cette première orientation, le budget 2024 répond au défi de la transition écologique, principalement par le développement de toutes les mobilités et l'aménagement durable du territoire et des espaces publics.



Gratuité des transports publics depuis le 21 décembre 2023

Ligne 5 de tramway

APCP "Mobilités Actives"
150M€

Police intercommunale des transports

Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe



Gratuité des transports publics:
Gratuité pour tous les habitants
de la Métropole depuis le 21
décembre 2023

Autorisation de programme
« Mobilités Actives »

150M€

Après la mise en place de la gratuité les week-ends pour tous les métropolitains fin 2020 et la mise en place de la gratuité des transports publics pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans en septembre 2021, la Métropole a terminé le déploiement de la gratuité permanente pour tous les habitants de la Métropole depuis le 21 décembre 2023.

Notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Actions du budget 2024 :

Moderniser notre réseau de tramways

- Travaux Ligne 5 : **133,2M€** dans le cadre d'une AP de 386M€ (avec travaux connexes sur réseaux et espaces publics : **16M€**)
- Poursuite extension Ligne 1 : **16M€**
- Acquisition de matériel roulant tramway : **31M€** dans le cadre d'une AP de 180M€



Améliorer notre réseau de transport publics

- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **123,3M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement), **2,1M€** de subvention Gros Entretien Réseau (GER) et **13M€** pour les investissements sur le réseau
- Bustram : **22M€** dans le cadre d'une AP de 106M€
- Accessibilité : **2M€** (Mise aux normes quais bus et soutien GIHP)

Développer les mobilités alternatives

- Cyclistes et piétons : **40M€** (aménagement pistes cyclables, opérations de sensibilisation et d'apprentissage du vélo à l'école, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains, jalonement, stationnement et stations de comptage) dans le cadre d'une AP de 150M€
- ZFE, logistique et transport de marchandises en ville : **0,2M€** (études, travaux d'aménagement pour le fret et aide à l'acquisition de véhicules propres)
- Covoiturage : **1M€** (animation, cofinancements, travaux aires)

Rénover et embellir les espaces publics piétons du Cœur Métropole: **16,2M€**

- Comédie Esplanade Triangle
- Foch Peyrou Arceaux



Une mobilité routière plus sûre et concertée



Un service public co construit
avec chaque commune du
territoire

La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone initié et porté sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite et développe les investissements propres à ré équilibrer les usages sur les espaces publics métropolitains.

Actions du budget 2024 :

Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 45,3M€ (investissement)

- Pôle Voirie « Plaine ouest »
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues »
- Pôle Voirie « Vallée du Lez »
- Pôle Voirie « Cadoules et Béranges »
- Pôle Voirie « Littoral »
- Pôle Voirie « Montpellier »

Préserver la qualité de l'espace public : 30M€ pour le nettoyage des pôles territoriaux

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone: 38M€

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 1,8M€

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes, accompagnement extinction : **4,6M€**
- Mise en sécurité des dispositifs de retenue et opérations de sécurisation routière : **1,5M€**

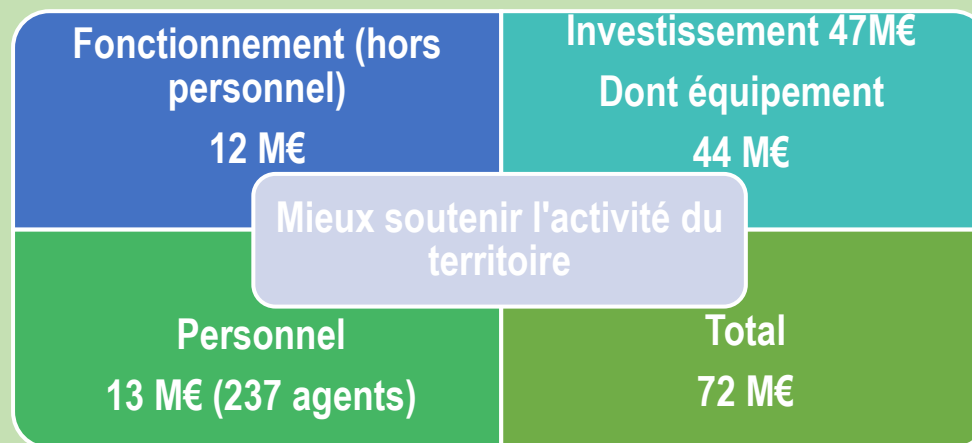
Participation aux grandes infrastructures : 3M€

- Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan



Mieux soutenir l'activité du territoire

Le budget doit répondre au contexte de crise économique en soutenant l'innovation et l'activité de tous les acteurs du territoire.



Agence de développement économique

« Montpellier Med Vallée »

ZAC Cambacérès et Halle de l'Innovation

Investir dans l'innovation ...



Agence de développement
économique

Après la crise sanitaire, une crise économique s'est installée depuis 2022 avec le ralentissement de la croissance, la forte montée de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie et l'augmentation du niveau des taux d'intérêts.

La Métropole de Montpellier doit savoir faire face au défi que représente cette crise économique, être à la hauteur des enjeux de soutien à l'innovation et à tous les acteurs de l'économie.

Dans ce cadre la Métropole de Montpellier souhaite se doter d'une politique innovante de développement et de coopération économique répondant aux grands enjeux du mandat que sont l'emploi et la transition sociétale. Elle a créé une agence qui porte l'ambition d'accélérer le développement économique et l'emploi de notre bassin de vie, et de transformer ce dernier en un grand territoire d'entrepreneuriat et d'innovation européen.



Actions du budget 2024 :

Faciliter la croissance des jeunes entreprises avec la nouvelle Agence de développement économique :

- Agence de développement économique : **1M€**
- Halle de l'innovation : **1M€**
- Plusieurs sites d'incubation et d'accueil d'entreprises en accélération : Cap Alpha, Cap Oméga, BIC Mosson, hôtel de l'innovation et MIBI (**0,6M€**)
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : 1,4M€

Contrat de plan Etat Région 2021 -2026, projets ESRI pluriannuels cofinancés par la Métropole

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi :

- Plateforme collaborative clauses sociales, soutien aux structures : **1,6M€**
- Fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal : **1M€**

Promouvoir l'innovation :

- Cité Intelligente : IA : **1,2M€**

Créer une « Montpellier Med Vallée » : 0,4M€ (grand pôle économique autour de la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être)

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : 2,9M€

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,4M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,4M€



... et répondre aux besoins des entreprises et des artisans



Action foncière et immobilière à destination des entreprises et artisans

Actions du budget 2024 :

Aménager le territoire

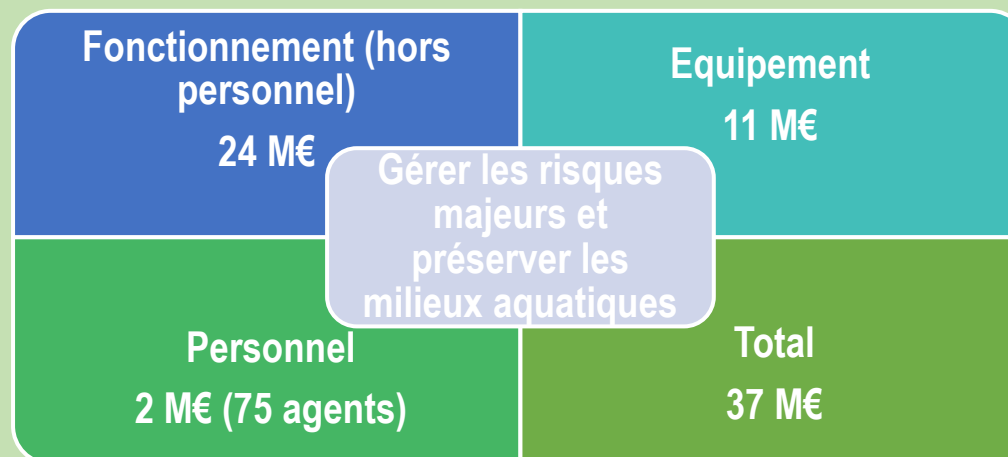
- Mandats et concessions d'aménagement, participations : **10M€** (Ode à la Mer, ZAC Cambacérès, Requalification Lauze et extension Lauze Est à Saint-Jean-de-Védas, Jules Rimet à Sussargues, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone, participation ZAC Cavalade/Hippocrate)
- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,4M€**

Poursuite de l'Action foncière et immobilière d'entreprise et d'artisanat : 9M€

La maîtrise foncière est un préalable indispensable aux ambitions de la nouvelle mandature pour toutes les politiques publiques jugées prioritaires pour la période 2021-2026.

Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques

Le budget comporte les actions et les opérations permettant de préserver les populations face aux risques.



PAPI Lez Basse
vallée de la Mosson:
Fabrègues, Grabels

Restauration
écologique des cours
d'eaux et
modernisation des
ouvrages
hydrauliques

Participation au
Contingent Incendie

Protéger contre les risques - GEMAPI



La Métropole finance des structures et investissements pour protéger la population

Actions du budget 2024 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 20M€ (investissement et fonctionnement dont 13M€ financés par la taxe GEMAPI)

- PAPI Lez Basse vallée de la Mosson (Coulazou à Fabrègues, Rieumassel à Grabels) et PAPI Or (protection des cabanes à Pérols)
- Schéma hydraulique du Verdanson à Montpellier : travaux protection du CHU, bassin de Gimmel
- Restauration écologique des cours d'eaux et modernisation des ouvrages hydrauliques : restauration Capoulière et Madeleine à Villeneuve-les-Maguelone et terres noires à Pérols, seuils Prado et Sauret sur le Lez et seuil du château de Grabels sur la Mosson
- Contrats Grand Cycle de l'Eau Bassins Lez et Or : schéma directeur désimpermeabilisation, études de faisabilité et plans de gestion
- Montpellier confortement berges du Lez et protection contre les inondations du Rieutord

Dépenses GEMAPI financées par la taxe en 2024 : **15M€**

Dépenses GEMAPI en 2024 : 15M€	Recettes affectées à GEMAPI en 2024 : 15M€
3M€ en fonctionnement	13M€ taxe GEMAPI
12M€ en investissement	2M€ subventions d'investissement

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2023 de fonctionnement au SDIS : **19,4M€**
- Travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **1,1M€**

Mieux préserver notre environnement

La Métropole conduit des actions en faveur de l'agroécologie, des espaces naturels et des déchets et se veut exemplaire en matière d'environnement.



Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains

Compostage de proximité des bio déchets et déchets verts

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri

Agroécologie et espaces naturels



La Métropole agit pour la préservation de ses espaces agricoles et naturels

Actions du budget 2024 :

Poursuite de l'Action foncière et immobilière en matière agricole: 1,5M€

Développer une politique agro écologique et alimentaire : 1,3M€ (fonctionnement et investissement)

- Animations, études et subventions dans le cadre de la candidature au plan de relance - Mesure 13 pour les projets alimentaires territoriaux
- Modernisation du MIN

Préservation des parcs, espaces verts et renouvellement du patrimoine végétal : 3,7M€

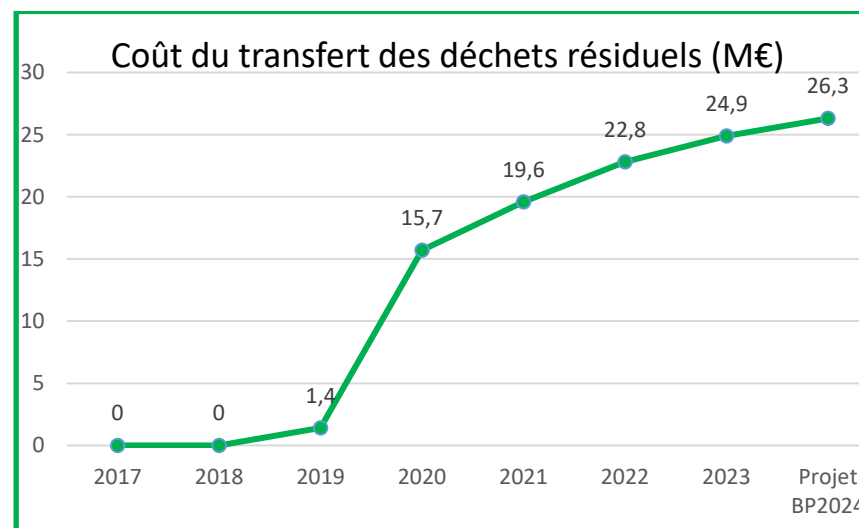
Déchets : accompagner les bonnes pratiques



Gestion déchets : 130 M€
Fonctionnement (hors personnel) 101 M€
Personnel 10 M€ (229 agents)
Investissement 19 M€

Depuis 2020, suite à la fermeture du casier de Castries, la Métropole exporte tous les déchets qu'elle ne peut traiter dans ses centres DEMETER et AMETHYST. Cela correspond dorénavant à 115 000 tonnes qui sont annuellement acheminées vers des exécutoires d'autres territoires afin que les déchets produits à Montpellier soient traités. Ce traitement prend la forme d'une mise en décharge ou d'une incinération d'une UVE subissant la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui n'a de cesse d'augmenter. A cela s'ajoutent la prise en compte de l'inflation et de la hausse des énergies qui pèsent sur les marchés d'exportation et de collecte qui portent intrinsèquement un bilan carbone catastrophique.

Ce contexte unique en France d'une métropole qui exporte ses déchets afin qu'ils soient traités est insoutenable tant écologiquement que financièrement. Une nouvelle stratégie pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique est devenue nécessaire.



Si la politique volontariste en faveur du Zéro-Déchets destinée à réduire la production des déchets, le coût global de leur traitement, et à retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique est poursuivie et même intensifiée, elle inclut aussi la nécessité de faire évoluer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans l'attente de la mise en place d'une alternative au transfert des déchets. Ce afin d'équilibrer les charges et les recettes de cette compétence.

Après une année consacrée au renforcement des moyens humains et à la mise en œuvre des premières actions de valorisation des biodéchets, l'année 2024 poursuivra toutes les actions de la stratégie réduction de la production des déchets et d'amélioration du geste de tri.

En matière de prévention, le budget 2024 intégrera une communication ambitieuse (campagnes bio-déchets et « 3s avant impact » début 2024) dont les objectifs seront de sensibiliser au tri et à la prévention des déchets (grand public, scolaires, étudiants, organisateurs d'évènements, commerçants...), sensibiliser également en interne auprès des agents de la sphère 3M et des communes volontaires, accompagner les structures du territoire, et suivre les actions de prévention mises en place. Nos collectivités, leurs établissements, leurs satellites doivent être exemplaires en matière de réduction de la production de déchets.

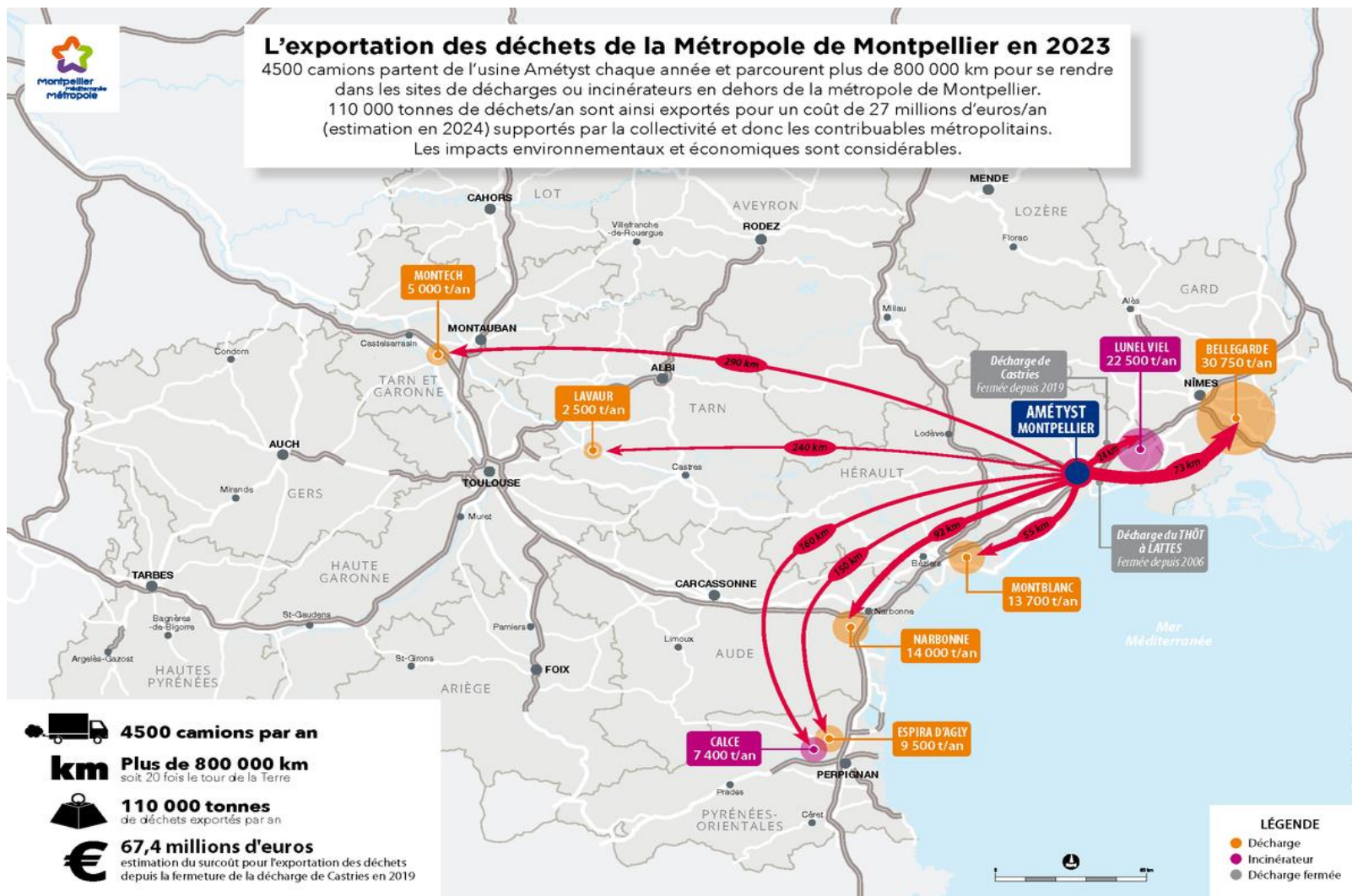
Le budget 2024 permettra aussi de définir la stratégie de la Métropole en terme d'économie circulaire pour l'ensemble des pôles. Les études engagées en 2023 pour trois nouvelles recycleries généralistes seront finalisées constituant la première étape de la mise en œuvre de ces opérations.

Pour ce qui concerne le service collecte & nettoyage, l'année 2024 sera consacrée à la préparation puis l'instruction des nouveaux marchés de collecte et nettoyage qui devront entrer en vigueur début 2025, dans l'objectif d'atteindre les performances attendues en matière de propreté notamment. Des crédits d'investissement conséquents sont aussi programmés pour engager le remplacement de nombreux équipements de points d'apport volontaire.

Dans le cadre du volet biodéchets, l'année 2024 consacrera le déploiement à grande échelle des opérations pilotes engagées en 2023 sur dix premières communes du territoire. L'objectif est de déployer tous les moyens pour parvenir à détourner massivement les biodéchets de la poubelle grise, notamment par le déploiement du dispositif de collecte en apport volontaire.

Enfin, s'agissant des filières de traitement, valorisation et élimination, l'année 2024 sera la première année pleine des nouveaux contrats de transfert/traitement des refus du territoire. Ceux-ci conclus pour une nouvelle période de quatre ans entraîneront des hausses régulières du montant de l'élimination des déchets (voir carte ci-après sur l'exportation des déchets de la Métropole). 2024 verra également la préparation de la fin du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'unité Amethyst qui sera repoussée jusqu'à mi 2025. Le futur contrat devra prendre en compte la loi AGECC qui fixe de nouveaux objectifs ambitieux de réduction et valorisation des déchets, associés à des réductions drastiques des capacités des installations de stockage au bénéfice des filières de valorisation énergétiques. Ainsi, les capacités de stockage devront être réduites en 2030 à 10% de celles constatées en 2010, et 70% au minimum des déchets devront faire l'objet d'une valorisation énergétique.

La mise en œuvre de la stratégie de réduction des Déchets nécessite de nouveaux et nombreux moyens financiers, humains, techniques, dans le cadre de marchés de prestations de service pour la part la plus importante, dont les effets ne pourront être constatés que dans le temps sur la trajectoire haussière actuelle de la TGAP et des coûts de traitement.



Actions du budget 2024 :



Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrats de collecte 2024 (fonctionnement) : **33M€**
- Rénovation des déchèteries : **1,7M€**
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre), conteneurs enterrés et bacs roulants : **3,8M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **1,1M€**
- Etudes et travaux ressourceries : **0,3M€**
- Collecte des bio-déchets : **2M€**

Assurer le traitement des déchets

- Transport et prise en charge extérieure des déchets : **26,3M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **1,6M€** (fonctionnement)

- Actions de promotion de l'éco consommation : réemploi, réutilisation, recyclage, ressourceries
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers : animations auprès des scolaires et des agents des collectivités, communication autour du geste de tri dans les immeubles collectifs, actions auprès des commerçants et opérateurs économiques
- Développement du compostage individuel, en pied d'immeuble, en établissement (écoles et entreprises) et de quartier



Une Métropole exemplaire



Rénovation thermique et énergétique des
bâtiments métropolitains

1,9M€

Actions du budget 2024 :

Rénovation thermique et énergétique des bâtiments métropolitains: 1,9M€

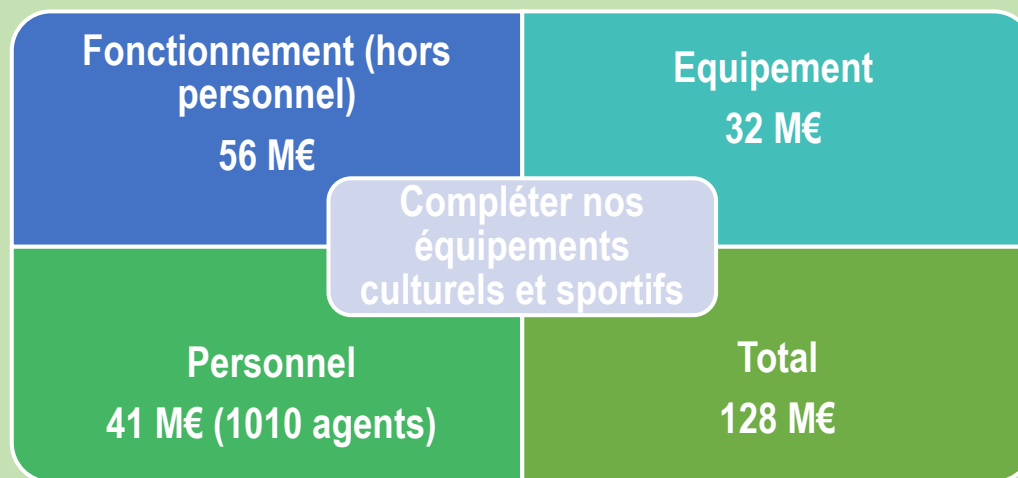
Flotte de véhicules métropolitain décarbonés : 1,7M€ (AP de 11,5M€)

Projets d'énergies renouvelables: 0,8M€

- Etudes et réalisation d'installations photovoltaïques dans le cadre de la Métropole Solaire

Compléter nos équipements culturels et sportifs

Le budget favorise aussi l'épanouissement des habitants par la promotion du sport et de la culture.



Musée fabre

Soutien aux clubs et manifestations sportives

Réhabilitation du Centre Nautique Neptune

Sports



La Métropole promeut la pratique sportive avec un maillage d'équipements répartis sur tout son territoire

La Métropole apportera son soutien à l'organisation des manifestations sportives de niveau local, national et international en 2024 et poursuivra son action en faveur des associations sportives et des clubs de haut niveau.

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Métropole de Montpellier, labélisée Terres de Jeux 2024 et reconnue « Centres de préparation aux Jeux » dans de nombreuses disciplines, s'inscrit pleinement dans les actions de rayonnement et d'héritage offertes par cet évènement historique.

Sports : 50 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 17 M€
- Personnel 14 M€ (354 agents)
- Investissement 19 M€



Actions du budget 2024 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson, de la piscine Jean Taris en quartier ciblé politique de la Ville et de la piscine Pitot à Montpellier : **11,6M€**
- Maintenance et fonctionnement des 15 piscines du réseau : **2,4M€** dont 0,9M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 15 piscines du réseau : **3,3M€**

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **0,5M€**

Rénover les stades et palais des sports

- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **1M€**
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **1,7M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports Renée Bognol : **0,8M€**
- Travaux d'éclairage du Stade Jules Rimet : **0,3M€**

Promouvoir le développement du sport

- Subventions de fonctionnement aux clubs : **8,7M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **3,8M€**
- Actions pour la dynamique olympique et paralympique Paris 2024 : **0,4M€**



Culture



Un soutien aux équipements et aux acteurs de la culture qui sont une richesse de notre territoire

Notre métropole est une métropole de la culture et des artistes qui soutient la création et la diffusion, qui échange avec les territoires voisins, les citoyens et les professionnels de la culture du monde entier.

Le budget 2024 permettra de financer des festivals à rayonnement national et international ainsi que des manifestations culturelles dans les communes du territoire.

Culture : 78 M€

- Fonctionnement (hors personnel) 39 M€
- Personnel 26 M€ (656 agents)
- Investissement 13 M€

Actions du budget 2024 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **3,4M€**
- Requalification d'une partie des espaces en halle d'exposition avec la Médiathèque Emile Zola : **0,8M€**
- Renforcement des fondations médiathèque Jean-Jacques Rousseau : **0,4M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **2,9M€**

Soutenir la Cité des Arts :

- Acquisition de matériels de musique : **0,5M€**
- Budget de fonctionnement (hors masse salariale) : **1,5M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **7,2M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **2,6M€**

Rénover l'Opéra Comédie :

1,5M€ (travaux de ravalement des façades et de restauration)

Financer des festivals et des manifestations culturelles :21M€

- Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site (fonctionnement): **3,1M€**

Accomplir des missions de programmation d'exposition et de médiation auprès des publics du musée Lattara : 0,6M€

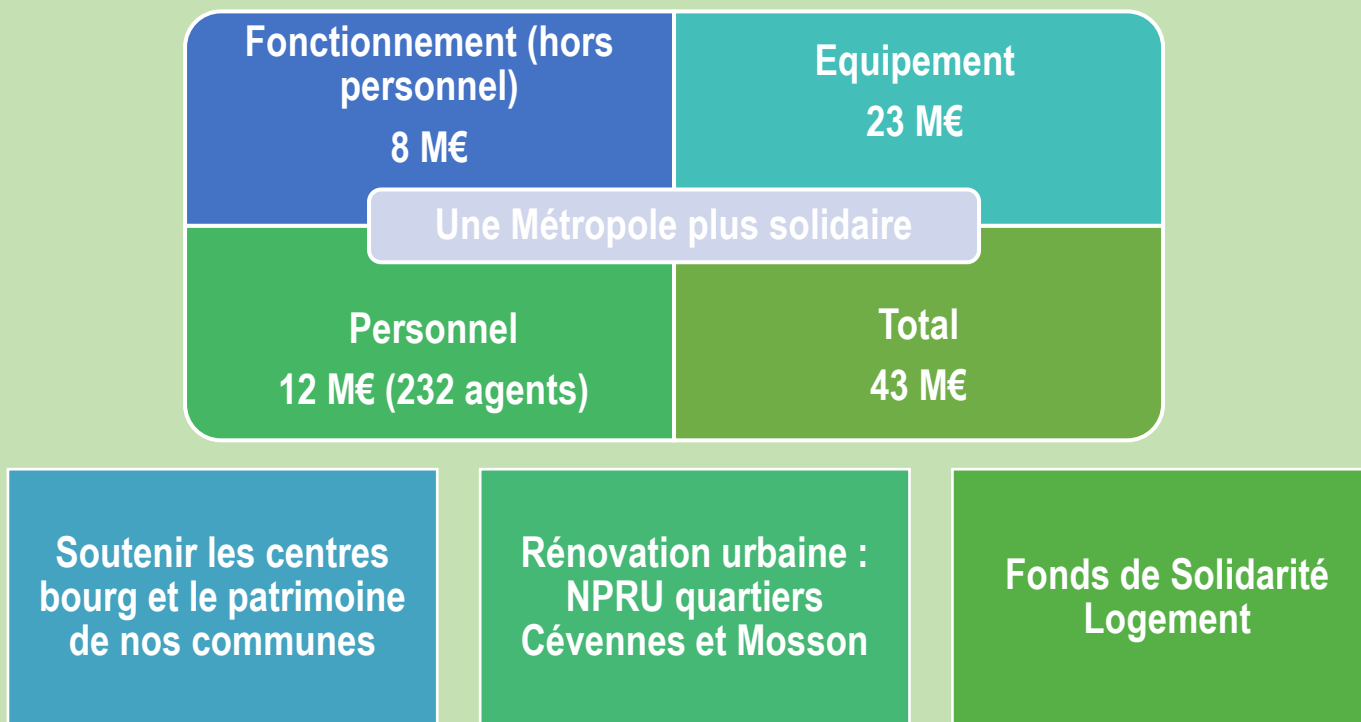
Création d'un Centre de Conservation et d'Etudes et d'un parcours archéologique

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque : 3M€ (fonctionnement, travaux, équipements)



Une Métropole plus solidaire

La Métropole est solidaire de ses habitants et de ses communes.



Une Métropole plus solidaire de ses habitants...



Rénovation urbaine
13M€ pour le NPRU Mosson Cévennes

Actions du budget 2024 :

Soutenir et réhabiliter les Parcours Résidentiels

- Rénovation urbaine : **13M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson (AP de 124,5M€)
- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs: **4M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **9,8M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,7M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Organisme Foncier Solidaire : **0,2M€**

Rénovation énergétique des logements privés : dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale, la Métropole a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

- Programme « Eco Cité-Ville de demain » et dispositif « Rénov/Energie » : **2,4M€**

Equipement public multi-services au cœur du quartier Mosson - Espace Gisèle Halimi : **0,4M€** (fonctionnement et investissement) afin de déployer une nouvelle offre de services pluridimensionnelle en fédérant les acteurs locaux et les initiatives autour de l'inclusion sociale, citoyenne, économique, culturelle

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : **0,4M€** (fonctionnement et investissement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : **0,4M€** (fonctionnement)

...Et de ses communes



Soutenir les projets de nos communes

Actions du budget 2024 :

Création d'un réseau d'aires d'accueil des gens du voyage : 2,7M€

Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues. **1,6M€** sont prévus pour le fonctionnement, l'entretien et les travaux des aires existantes.

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 0,9M€ (fonctionnement et investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Verser des fonds d'équipement aux communes : 2M€ (investissement)

Soutenir les centres bourg et le patrimoine de nos communes : 0,5M€ (investissement)

C. Les ressources du Budget Primitif 2024

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de **738M€** sur le budget principal en 2024.

Le budget 2024 pourra être actualisé en cours d'année notamment en fonction des notifications de dotations et produits fiscaux.

Recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

RECETTES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	738
Impôts et taxes	515,5
Dotations, compensations, subventions	69,2
Attributions de compensation	70,4
Produits des services	67,9
Autres recettes	15,2

La fiscalité et les taxes transférées

Les recettes fiscales attendues en 2024 s'élèvent à un total de 515,5 M€.

- **Fraction de TVA compensatoire de la TH: évolution corrélée à l'inflation prévisionnelle**

Depuis 2022, suite à la réforme supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Métropole perçoit en compensation une fraction de la TVA nationale, fraction calculée sur la base des valeurs locatives 2020 et du taux 2017. Le solde du produit 2023 ne sera connu qu'en avril 2024 : la prévision au BP 2024 comprend ainsi le solde du produit 2023 ajusté et le produit prévu sur 2024 sur la base de la prévision d'inflation de la loi de finances 2024, soit un produit total estimé à 109,3 M€.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : intégration de la troisième étape dans la mise à jour de la modulation des bases minimum**

Le conseil métropolitain du 11 juillet 2023 a adopté un barème progressif applicable au 1er janvier 2024 sur les bases minimums de CFE en vue de rétablir l'équité fiscale pour chaque tranche de chiffre d'affaires sur le territoire de la métropole de Montpellier et d'adapter la base minimum au chiffre d'affaires généré par l'activité. Le produit 2024 est estimé à 71,6 M€.

- **Fraction de TVA compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :**

Le produit estimé est de 41,8M€ au BP 2024 soit +4,7% d'évolution par rapport à 2023. Si les contribuables acquittent encore la CVAE, le produit n'est plus reversé aux collectivités. Cette perte est compensée par une part fixe de TVA, égale à la moyenne de la CVAE perçue au titre des années 2020 à 2023, complétée d'une seconde fraction qui tient compte d'une part de la croissance de tva nationale estimée à 4,5% en loi de finances, et d'autre part de l'attractivité économique locale afin de maintenir un dispositif qui incite les collectivités à attirer de nouvelles activités économiques sur leurs territoires.

- **Le Versement Mobilité : un produit qui augmente avec la hausse des rémunérations en 2023**

Le produit 2024 a été évalué à 121,3 M€ soit +8,6% par rapport au BP 2023. Cette évolution prend en compte l'hypothèse d'une hausse de 3,1% pour les salariés du secteur privé, et les mesures de revalorisation des salariés du secteur public.

- **La taxe de séjour: produit en augmentation par rapport au BP2023**

Le budget 2024 prévoit un produit de taxe de séjour de 6,3 M€ en forte progression par rapport au BP 2023. Le produit 2024 tient compte de la hausse des tarifs adoptée au conseil métropolitain du 1^{er} juin 2023 et surtout de l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour de 34%, afin de financer la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (TA LNMP), sur l'ensemble des départements de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées Orientales. Cette somme sera collectée par la Métropole sur son territoire (hormis la commune de Lattes qui a conservé la gestion de la taxe de séjour) mais sera intégralement reversée à la Société de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan à due concurrence.

- **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : coefficient correcteur multiplicateur inchangé**

Le coefficient multiplicateur de la TASCOM est désormais inchangé ; la croissance de la TASCOM repose désormais sur les nouvelles surfaces commerciales construites et, dans une moindre mesure, sur l'augmentation du chiffre d'affaires des contribuables locaux. Le produit 2024 est estimé à 6,7 M€, soit +0,5% par rapport au BP 2023.

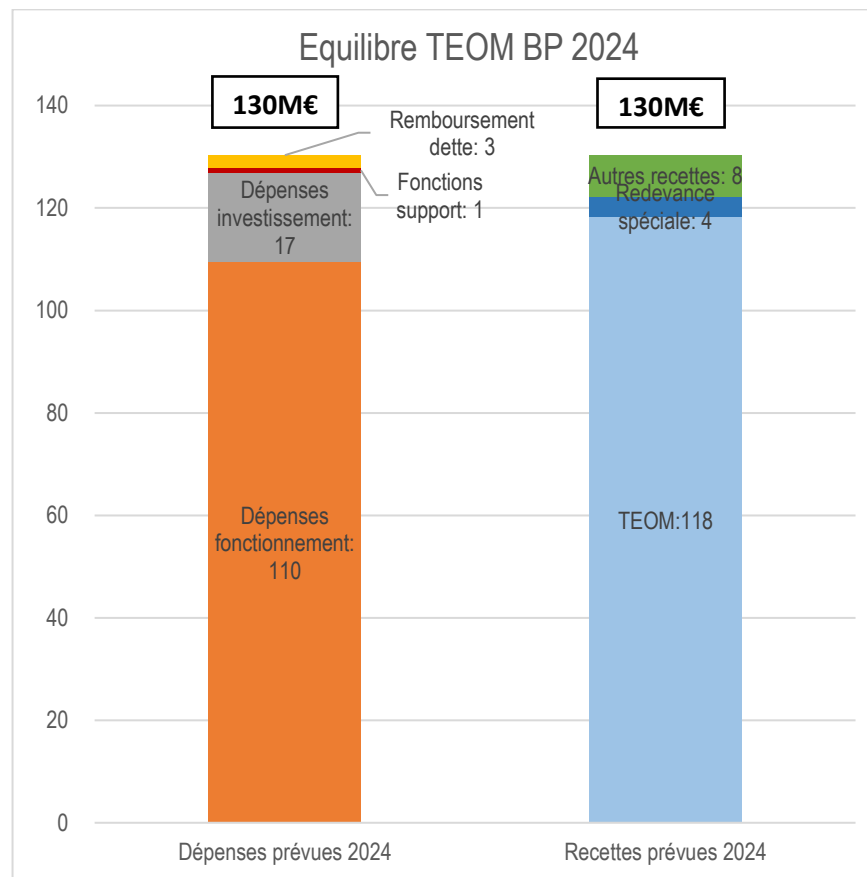
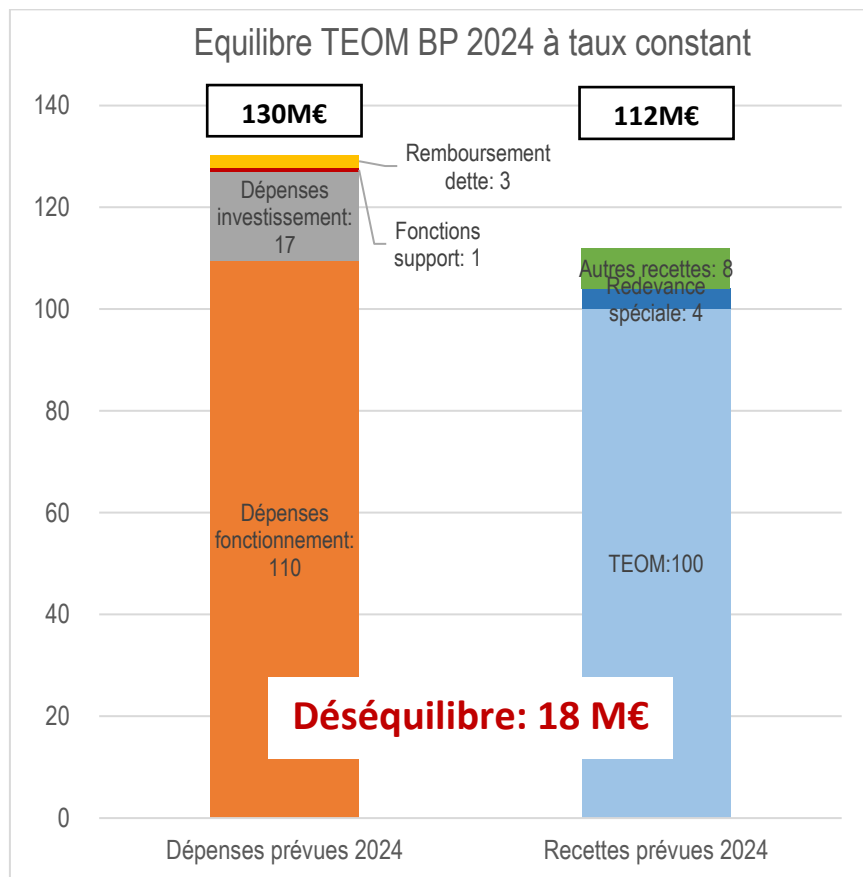
- **Taxe sur les Friches Commerciales : nouvelle taxe depuis le 1^{er} janvier 2022**

Dans un contexte de tensions locatives pour les locaux d'habitation et commerciaux, la mise en place de cet outil vise à lutter contre le phénomène de rétention foncière, remettre sur le marché des locaux vacants, réduire les tensions sur les loyers, et inciter à rénover ou à reconverter en logements des locaux commerciaux devenus inadaptés ou désuets. Cette taxe est due par les propriétaires de biens passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui ne sont plus affectés à une activité soumise à CFE depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés pendant cette période.

L'administration fiscale s'est pleinement emparée de ce nouveau dispositif et la sollicitation des propriétaires via cette campagne a permis de constater et de corriger un nombre significatif d'anomalies de taxation CFE, sources d'iniquité fiscale.

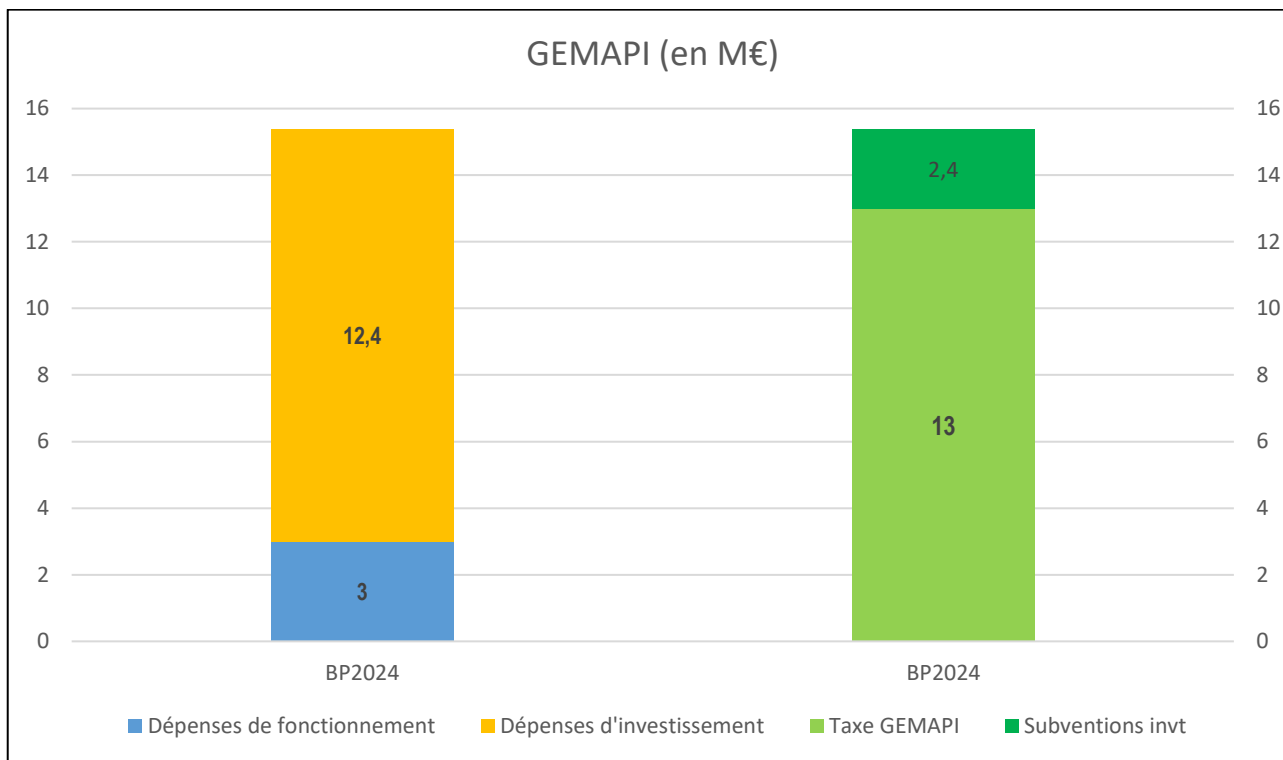
▪ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : produit en augmentation suite à la proposition d'évolution du taux**

La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), la prise en compte de l'inflation sur les marchés, ainsi que la fermeture du casier de Castries et la nécessité d'exporter le traitement d'une partie de nos déchets qui en est découlée, ont rendu insoutenable le modèle de financement de cette compétence. Pour équilibrer la compétence déchets une évolution de +2,27 points du taux de cette recette affectée est nécessaire en 2024 : le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2024 est donc proposé à hauteur de 14,62%. Le produit estimé pour 2024 est de 118,3 M€.



▪ **Taxe GEMAPI : Investir pour la sécurité des populations**

Dans le cadre d'une politique volontariste d'investissements pour la sécurisation des populations et des milieux naturels, une évolution du produit est proposée pour 2024 afin de mieux couvrir les coûts engagés, Le produit est fixé à 13 M€ pour 2024, selon le besoin de financement des dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.



Les principaux montants estimatifs pour 2024 sont indiqués dans le tableau ci-après (hors reversement SRU) :

	Taux	Bases	Montants	
Impôts Entreprises	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Augmentation des loyers : +0,98% Evolution physique des bases minimums imposées estimée à 8% Intégration de la troisième étape de la modulation des bases minimum	71,6 M€
	Fraction de TVA compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	<i>Compensation sur la base de la moyenne 2020-2022 suite suppression. Composante dynamique évolue comme croissance TVA nationale (estimation loi de finances 2024 4.5%).</i>		41,8 M€
	Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	<i>Tarifs nationaux, coefficient inchangé</i>	Evolution physique estimée 0,5%	6,7 M€
	Impositions Forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	<i>Tarifs nationaux</i>	Evolution selon inflation prévisionnelle	2,7 M€
	Taxe sur les friches commerciales	<i>Taux en fonction du rang de l'année d'imposition:</i> - 20% la première année, - 30% la deuxième année, - 40% la troisième année.	Liste transmise par la DDFIP	0,2 M€
	Versement Mobilité (VM, ex-VT)	<i>Pas d'augmentation de taux (2% des salaires)</i>	Evolution de +4,6% par rapport au VM 2023	121,3 M€
Impôts Ménages	Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Evolution physique à 0% (rôle 2023 visiblement erroné)	6,5 M€
	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Augmentation des loyers : 0,98% Evolution physique à 1%	1,25 M€
	Taxe sur le Foncier non bâti (TFNB)	<i>Pas d'augmentation de taux</i>	Revalorisation des bases selon inflation prévisionnelle Evolution physique à -1%	0,9 M€
	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	<i>Avec une évolution du taux de 2,27 points</i>	Revalorisation des bases: selon inflation prévisionnelle Augmentation des loyers : 0,98% Evolution physique à 1%	118,3 M€
Autres Taxes	Fraction de TVA compensatoire de la TH	<i>Fraction de TVA nationale transférée calculée à partir des bases TH sur résidences principales 2020 et du taux TH 2017. Evolue comme croissance TVA nationale (estimation loi de finances 2024 4.5%).</i>		109,3 M€
	Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TFCE)	<i>Tarifs nationaux, Coefficient inchangé</i>		6 M€
	Taxe de séjour (TS)	<i>Intégration des nouveaux tarifs et TA LNMP</i>	Augmentation par rapport au produit 2023 estimé	6,3 M€
	Taxe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)	<i>Augmentation du produit voté</i>		13 M€

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations, subventions et compensations : 69,2M€**

La dotation d'intercommunalité s'élèvera à 40,7 M€ et la dotation de compensation à 5,2 M€, pour un total de 45,9 M€, soit en légère augmentation par rapport au BP 2023.

La dotation d'intercommunalité continue sa progression sous l'effet de la population mais sous réserve du plafonnement de 10% tandis que la dotation de compensation continue sa baisse régulière en tant que variable d'ajustement des dotations de l'Etat.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est prévu à hauteur de 7,7 M€, en légère baisse par rapport à 2023. Le montant de l'enveloppe nationale du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est désormais figé à 1 milliard d'euros, comme les années précédentes et l'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les compensations fiscales sont estimées à 12,3 M€, en augmentation par rapport à 2023 en raison des revalorisations des bases selon l'inflation prévisionnelle.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 51,9M€** ; ce montant tient compte d'une nouvelle recette de 5M€ versée par les communes concernant le financement voirie/espace public et il sera ajusté le cas échéant pour tenir compte des transferts nouveaux adoptés jusqu'à fin 2024 ainsi que des ajustements du futur Pacte Financier et Fiscal.

- **Dotation de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 18,4M€.**

- **Les produits des services : 67,9M€**

Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante. Ces produits sont en progression de +16% par rapport au BP 2023, ils intègrent la hausse des remboursements pour les services communs créés dans le cadre de la mutualisation, ainsi que l'actualisation des tarifs.

2. Les recettes d'investissement du budget principal 2024

- **Subventions : 74,3 M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens. Elles tiendront compte des fonds de concours communaux pour les opérations de voirie ainsi que du fonds de concours de Montpellier pour la Ville Apaisée qui s'élève à 25M€ par an entre 2022 et 2024.

- **FCTVA :50 M€**, soit +127% par rapport au produit du BP 2023, ce produit suit la progression des dépenses d'équipement réalisées par la Métropole.
- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 19,35 M€**, ajustement du montant en fonction des transferts nouveaux adoptés jusqu'à fin 2024 ainsi que les possibilités qu'ouvrira le futur Pacte Financier et Fiscal.
- **Amendes de police : 5,8 M€**, dispositif qui est remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversé par la Ville de Montpellier à la Métropole.
- **Taxe d'Aménagement : 3,5M€** ; ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles.
- **Emprunts** : l'emprunt d'équilibre du BP2024 s'élève à ce stade à 389 M€; il s'agit d'un montant plafond d'emprunt prévisionnel en cas de réalisation à 100% des prévisions budgétaires 2024.

D. Les emplois du Budget Primitif 2024

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues pour 2024 s'élèvent à **660M€**.

Elles sont soumises à des facteurs hautement impactant sur l'exercice à venir : fortes dépenses d'énergie et impact de l'inflation sur les charges générales, prise en compte du haut niveau des taux d'intérêts dans le contexte actuel et poursuite de la montée en charge des dépenses déchets.

Dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

DEPENSES BUDGET PRINCIPAL EN M€	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement	660
Charge à caractère général	227,3
Charges de personnel	161,8
Subventions et participations	206,3
Charges financières	39,5
Autres dépenses	25,6

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 227 M€

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

Les variations prévues sur ce type de charges en 2024 concernent principalement les secteurs des déchets et de la voirie/espace public, ainsi que les matières premières et les produits et services impactés par l'inflation. Les dépenses d'énergie baissent par rapport à 2023 mais restent conséquentes par rapport à 2022.

L'augmentation du coût des déchets provient à la fois des hausses contractuelles des marchés de transfert, de l'augmentation des prix d'accès dans les installations et de l'augmentation de la TGAP qui progressera jusqu'en 2025. Enfin, conséquence de l'explosion des prix de l'énergie, les coefficients de révision des prix subissent également de fortes augmentations.

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2024:

THEMATIQUES	BP 2024
Propreté et gestion des déchets	137 M€
Gestion des espaces publics	29 M€
Culture et Sport	19,7 M€
Moyens généraux et patrimoine immobilier	14,8 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 49,5 M€

La Métropole poursuit en 2024 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires.

Les principales enveloppes de subventions 2024 s'établissent comme suit :

THEMATIQUES	BP 2024
Culture et Sport	36 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	4,9 M€
Mobilités (hors DSP)	2,5 M€
Habitat et développement urbain	2 M€
Déchets (prévention, bio-déchets et économie circulaire)	0,5 M€
Pôle Biodiversité, Paysage, Agroécologie et Alimentation	0,5 M€
Transition énergétique, agroécologie et biodiversité	0,2 M€

Les Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 123,3 M€ et intègre les éléments suivants :

- Prise en compte en année pleine de la gratuité des transports publics pour tous les métropolitains dès le 21 décembre 2023 (et évolution de la grille tarifaire pour les non métropolitains)
- Prise en compte de la forte dynamique des charges de fonctionnement de TAM qui traduisent la flambée inflationniste et énergétique. Entre 2022 et 2024, les charges de fonctionnement sur le périmètre de la DSP transports, progressent de **30 M€ (de 95M€ à 125 M€) dont 19 M€ de masse salariale**
- Prise en compte de la baisse des dépenses énergétiques qui pesaient sur le délégataire en 2023 (impact sur la Subvention Forfaitaire d'Exploitation (SFE))

Les charges de personnel

Les charges de personnel : 161,8 M€, soit +3% de dépenses nettes des refacturations de mutualisation par rapport au BP2023.

Recettes de refacturation liées à la masse salariale mutualisée : **43M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion), en progression de +8M€.

Principaux éléments d'évolution de BP2023 à BP2024 :

- Effets exogènes : revalorisation 2023 du point d'indice en année pleine, augmentation de 5 points indiciaires pour toutes les catégories
- Evolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité)
- Nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat (postes 2023 portant année pleine en 2024 et nouveaux postes 2024)
- Politique salariale : avancements, promotions, régimes indemnitaires (PIC, RIFSEEP), indemnité de rupture conventionnelle

Les principaux postes de masse salariale en 2024 sont les suivants pour un total de masse salariale brute du budget principal de 162 M€:

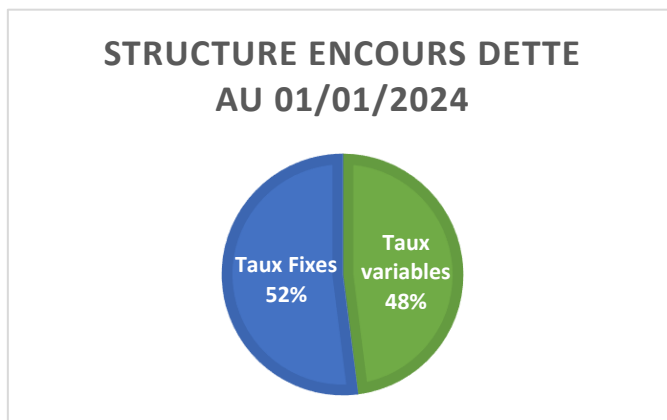
Répartition de la masse salariale Budget principal	en M€
Sports & Culture	40,8
Mobilités, voirie et espace public	26,8
Environnement et déchets	13,1
Economie, innovation et attractivité	13,0
Habitat, cohésion sociale	12,2
Eau, prévention des risques majeurs et GEMAPI	2,4
Autres (services supports)	53,6

Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **39,5 M€** en 2024. Elles augmentent très sensiblement en raison de la très forte hausse des taux d'intérêt mais aussi de la progression de l'encours dette qui accompagne la montée en puissance des dépenses d'investissement.

Structure de la dette consolidée au 01/01/2024 :

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (52 %) et taux variables (48 %)** :

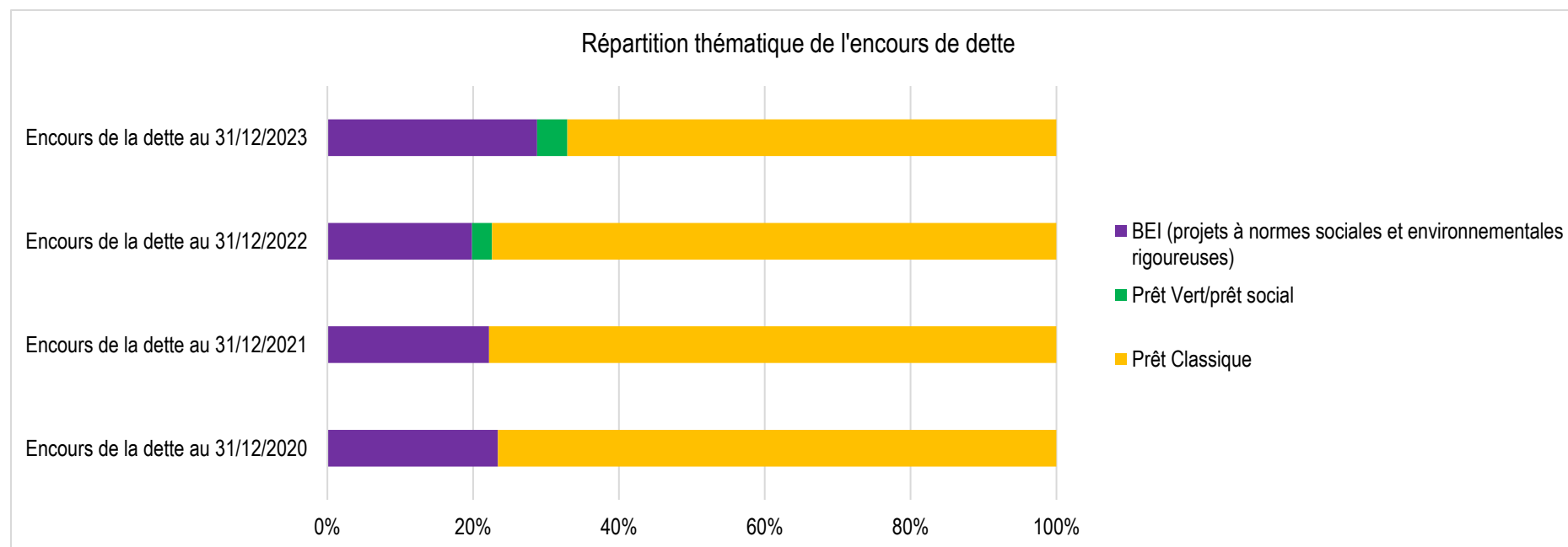


- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **3,41%** (2,78% en taux fixe et 4,11% en taux variable) contre 3,33% l'année précédente : la Métropole est **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **13 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**
- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **16 ans et 9 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements

- L'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 1 001,6 M€ dont **98,4% de l'encours de dette classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

Les objectifs de la Métropole de Montpellier pour 2024 sont de maintenir l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier des meilleurs taux disponibles au regard de la souplesse proposée sur l'offre d'emprunt, afin de conserver une capacité à adapter les mobilisations aux besoins. Des actions de sécurisation et d'optimisation seront poursuivies afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Cette stratégie vertueuse de gestion de la dette qui permettra d'amortir la hausse des taux d'intérêt est aussi basée sur des engagements financiers fléchés sur des projets à vocation sociale ou concourant à la transition écologique:



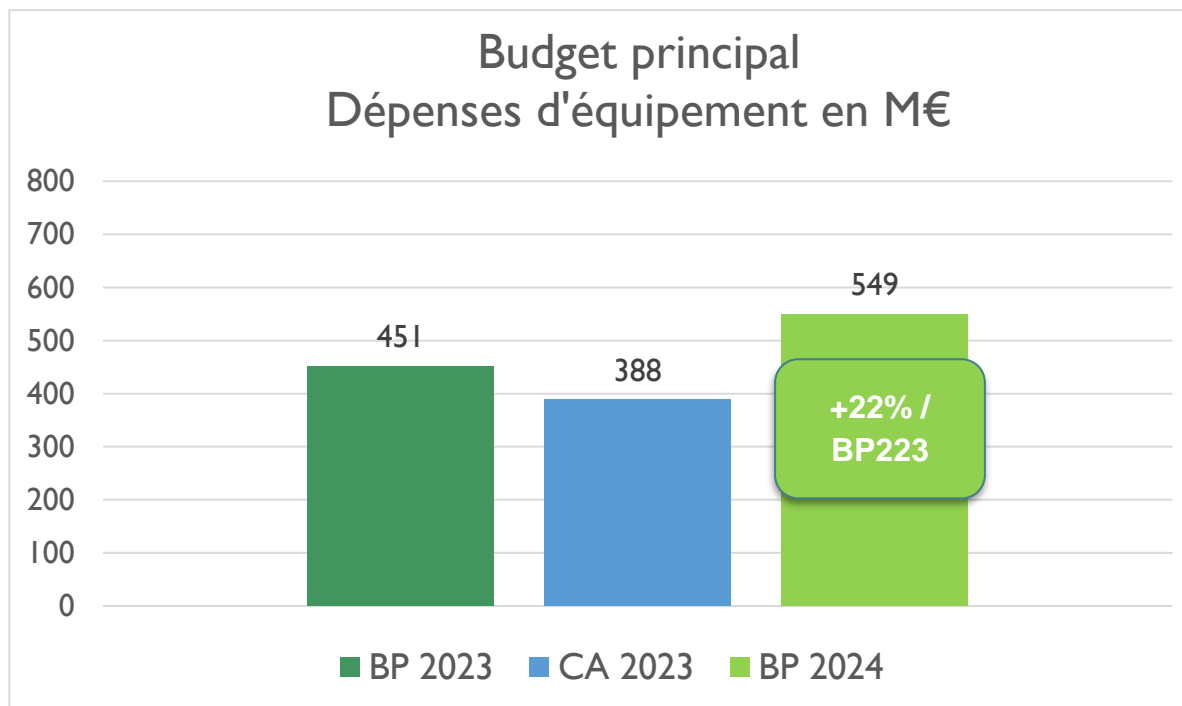
Les autres charges

- **La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 19,4 M€**, en hausse de +4,9% par rapport à 2023 ; l'évolution de cette contribution est plafonnée chaque année à partir de l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages hors tabac. En deux ans, cette dotation a progressé de 2 M€ , soit + de 10%.
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en difficulté (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3 M€**
- **Attributions de compensation versées aux communes à périmètre constant : 2,5 M€**
- **Dotations de Solidarité Communautaire : 1 M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature et confirmée en 2021, 2022, 2023 et 2024.

2. Les dépenses d'investissement du budget principal 2024

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer un important plan pluriannuel d'investissements.

Le budget total en dépenses réelles d'investissement s'établit à 740 M€ pour 2024, dont 549 M€ de dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours). Les 549 M€ de dépenses d'équipement que la Métropole prévoit en 2024 s'inscrivent dans un plan pluriannuel de 2,5 Md€ de dépenses d'équipement. La PPI sera un levier déterminant à la fois de la relance face à la crise économique et de la transition énergétique et climatique.



Les nouvelles créations d'Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) proposées en 2024:

Le BP 2024 est l'occasion de proposer la création de 4 nouvelles opérations en APCP, pour un total de 32,5 M€ dont 3,1 M€ de CP en 2024 dont le détail est présenté en annexe 3 de ce document. Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2023 et suivantes sont aussi présentés dans cette annexe.

Les subventions et fonds de concours versés en 2024:

Le budget 2024 intègre des subventions et fonds de concours pour un total de 60 M€ :

Subventions et fonds de concours en M€	BP 2024
Total	60
Dont aides à la pierre, rénovation urbaine	20
Dont subventions d'investissement à TAM dans le cadre de la DSP Transports	13
Dont aides à l'achat de VAE	4
Dont participations à l'aménagement de parcs d'activités économiques	7
Dont grands projets d'infrastructures	3
Dont rénovation thermique des bâtiments	2,3
Dont fonds de concours communes	2
Dont CPER ESRI, fond de relocalisation dédié aux activités productives et à fort impact sociétal	1,4

Le remboursement du capital de la dette:

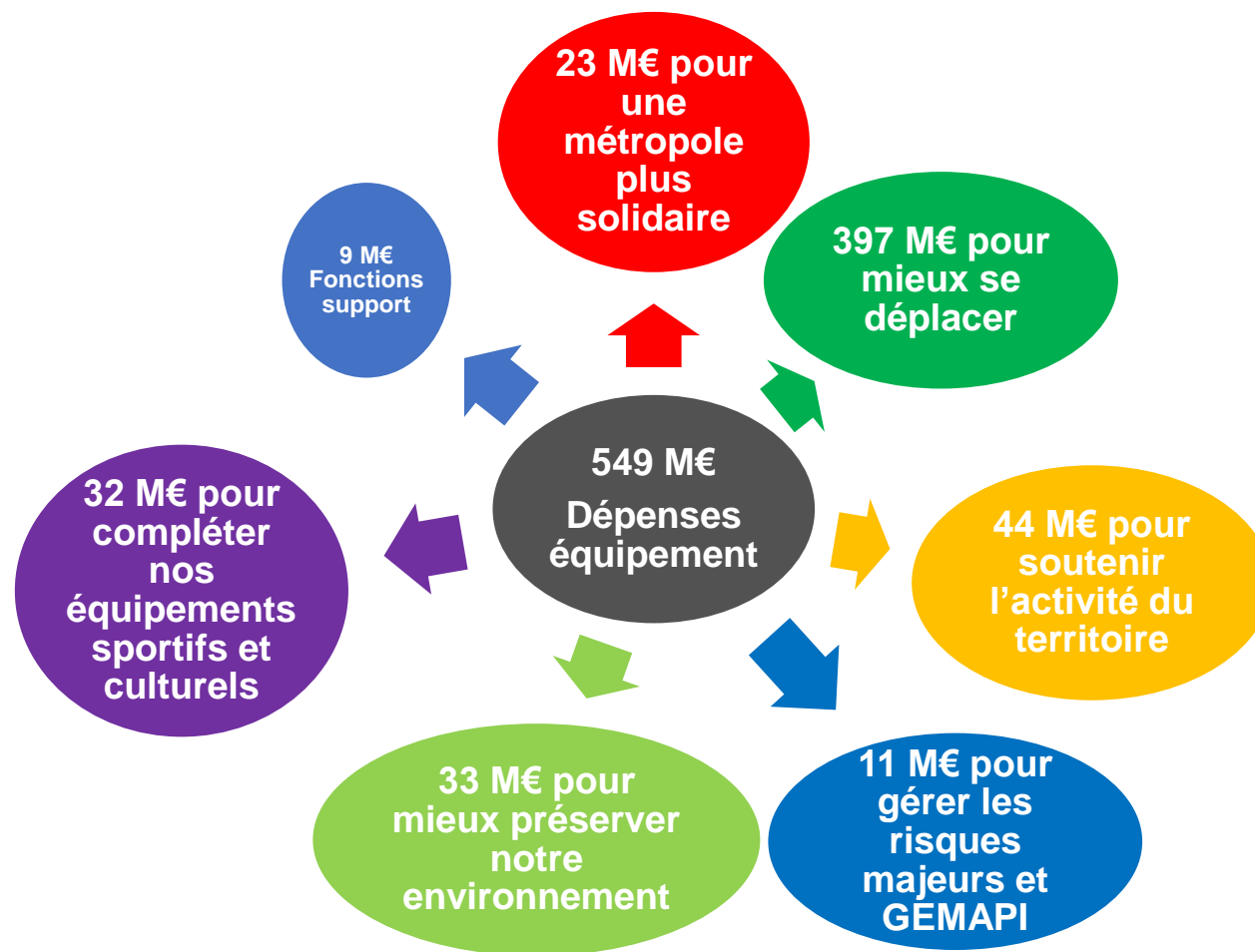
L'encours de dette au 1er janvier 2024 s'élève à 1 001,6 M€. Cela détermine une annuité de dette de 101,6 M€.

Remboursement dette en M€	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024
Intérêts	25,4	24,6	20,9	17,8	28,1	37,6
Capital	52,6	53,7	52,2	47,6	51,6	64
Annuité de la dette	78,0	78,3	73,1	65,4	79,7	101,6

110M€ sont également inscrits en dépenses et en recettes du budget consolidé au titre du refinancement de la dette et des opérations de prêt revolving, ils permettront de saisir d'éventuelles opportunités de gestion active de l'encours.

Dépenses d'équipement 2024 du budget principal :

Les dépenses d'équipement (avec subventions et fonds de concours) budgétées en 2024 s'établissent à 549 M€, soit une progression de +21,7% par rapport au BP 2023. Ces dépenses s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 5500 emplois directs et indirects et concernent les thématiques suivantes de la PPI 2021-2026:



CONCLUSION

Malgré un fléchissement de l'inflation amorcé fin 2023, la Métropole doit toujours faire face à une conjoncture exceptionnelle qui pèse lourdement sur

- Le coût de l'énergie multiplié par 2 au BP 24 par rapport au BP 2022,
- Les taux d'intérêt multipliés par 4 en l'espace de deux ans,
- L'ensemble de nos marchés de prestations de service de par une inflation qui a autant progressé en deux ans que sur les 10 dernières années

Ce soudain et violent revirement conjoncturel touche toutes les collectivités locales mais certaines sont plus concernées que d'autres. Les Départements de par le poids des droits de mutation en baisse de 3,7 Mds€ entre 22 et 23 et des dépenses sociales sont, intrinsèquement très exposés à la conjoncture. Le Département de l'Hérault subit une vive baisse des droits de mutation qui l'a conduit à prendre logiquement des mesures responsables.

La métropole de Montpellier s'est révélée également très exposée et ce pour plusieurs raisons :

- Son périmètre de compétence dont il faut rappeler qu'il est unique en France impliquant une sensibilité très forte aux dépenses énergétiques (médiathèques, Piscines, éclairage public, transport en commun pour une hausse de **22M€** entre 2022 et 2023) et qui a entraîné historiquement un niveau d'endettement au double de celui des communes membres (dette par habitant)
- Niveau d'investissement qui implique le doublement des frais financiers en deux ans, soit près de **+20 M€** en volume.
- L'exercice d'une partie de ses compétences à travers des prestations de service dont le cadre contractuel (marchés publics) a retranscrit et parfois amplifié le choc inflationniste ; à périmètre constant, les marchés de prestations en matière de collecte et de traitement des déchets ont augmenté de **20M€** en deux ans.
- Le retard d'investissement pris depuis 2015 impliquant un rattrapage vital pour le territoire sur ce mandat : ligne 5 de Tram, développement des modes doux, rénovation thermique du patrimoine, autant d'investissements dorénavant financés à des taux d'intérêt à 4% alors qu'ils l'auraient été à des taux de 1% lors du précédent mandat.
- La fermeture du casier de Castries qui entraîne depuis 2020 la totale exportation de nos déchets dont le coût supplémentaire atteint **+ 26M€** en 2024
- Une structure fiscale atypique puisque la seule fiscalité directe de la Métropole est économique et dorénavant limitée à la CFE (suite à l'extinction de la CVAE) ; c'est là aussi un choix historique important puisque la métropole ne bénéficie pas directement à travers ses contributions fiscales de la dynamique démographique de son territoire ; cette structure financière est une fragilité qu'il faudra à terme corriger, c'est pourquoi le pacte financier et fiscal du mandat prévoit d'ores et déjà une révision des AC communales qui financent la compétence Voirie-espace public dont la dynamique de charges (**+20 M€** depuis son transfert) doit être pour partie compensée par une dynamique de recette .

Ce contexte exceptionnel qui marque le second tiers du mandat intervient après un début de mandat très largement complexifié par la crise sanitaire et ses prolongements. Cette conjoncture s'est révélée tellement défavorable aux collectivités que l'Etat a reculé fin 2022 sur la nouvelle contractualisation qui figurait dans le projet de loi de programmation des finances publiques 23-27 (les articles 16 et 23 du projet de Loi prévoyaient que le niveau d'effort exigé des collectivités quant à la maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour « contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique » devait correspondre à l' inflation – 0,5% », ce pour les 500 collectivités disposant d'un budget principal d'au moins 40M€ en 2022)

Pour autant la Métropole poursuit son effort d'investissement afin que le territoire soit au rendez-vous, des enjeux de transition de son temps, des besoins structurels et attentes de ses communes, de ses habitants et de ses acteurs sociaux et économiques. Cela induit le prolongement des efforts de gestion menés et par la nécessité de calibrer finement nos dépenses d'équipement pour tenir compte de la période actuelle de tensions sur les marchés financiers.

Malgré ce contexte conjoncturel très difficile, ce budget 2024 prolonge la volonté de la Métropole de préparer l'avenir. Volontaire et responsable, ce budget répond aux enjeux majeurs d'un territoire en développement constant afin de l'engager pleinement sur le chemin de la transition écologique et sociale. Avec près de 550M€ de dépenses d'équipement en 2024, il s'inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements qui a été définie.

Afin de répondre en responsabilité à ces ambitions, tout en renforçant la solidarité intercommunale, ce budget 2024 recherche aussi plus de justesse et d'équilibre dans les dépenses et les recettes, afin de libérer les capacités d'investissement de la Métropole et de l'inscrire dans une perspective et une stratégie de long terme sécurisée. A ce titre, le projet marges de manœuvre se poursuit afin de faire évoluer la manière dont on produit et délivre le service public.

Annexe 1 – Tableau 2024 du budget annexe Parking

Equilibre du BP 2024 Métropole - Budget Parking		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
MOUVEMENTS REELS	613 460	854 000
Opérations mixtes (amortissements-provisions)	30 000	
Virement à la section d'investissement	210 540	
TOTAL FONCTIONNEMENT	854 000	854 000
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Virement de la section de fonctionnement		210 540
Opérations mixtes (amortissements-provisions)		30 000
MOUVEMENTS REELS	822 894	0
EMPRUNT	-	582 354
TOTAL INVESTISSEMENT	822 894	822 894
TOTAL	1 676 894	1 676 894

Annexe 2 – Présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP 2024 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU BP 2024 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte

La Métropole a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire le 13 février 2024. Ce débat conforte le positionnement de responsabilité et de soutien de la Métropole pour son territoire et réaffirme une stratégie financière à la hauteur des projets du mandat, établie autour de trois principes :

- Maîtriser la section de fonctionnement
- Libérer nos capacités par une gestion rigoureuse de la dette
- Investir pour le long terme dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) de 2,5 milliards d'euros

Cette stratégie intègre les contraintes du contexte économique actuel : ralentissement de la croissance, forte inflation, choc énergétique et niveau élevé des taux d'intérêts, nous obligeant à des adaptations et des exigences accrues sur le budget 2024 pour respecter la trajectoire définie.

Les investissements prévus sur le territoire doivent en particulier être poursuivis selon le cap ambitieux fixé par la PPI pour le mandat.

En 2024 avec 549M€ de dépenses d'équipement prévus, ce budget s'inscrit dans le cadre des six priorités d'investissement, représentatives des compétences et actions de la collectivité:

- Mieux se déplacer avec, notamment, de forts investissements en direction des mobilités décarbonées, qui se doublent depuis le 21 décembre 2023 de la gratuité des transports publics pour les habitants de la Métropole
- Soutenir l'attractivité du territoire
- Gérer les risques majeurs, les milieux aquatiques et la protection contre les inondations
- Préserver notre environnement avec, notamment, la stratégie zéro déchets
- Compléter et moderniser nos équipement culturels et sportifs
- Renforcer la solidarité territoriale

Dans un esprit de solidarité intercommunale, la Métropole de Montpellier entretient un juste équilibre entre ses dépenses et ses recettes de fonctionnement, afin de libérer ses capacités d'investissement pour moderniser le territoire et poursuivre sur le chemin de la transition écologique et sociale.

2 - Priorités du budget

Le budget 2024 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articule autour de six orientations :

- Mieux se déplacer
 - Les mobilités douces et alternatives, priorités de notre équipe
 - Une mobilité routière plus sûre et concertée
- Mieux soutenir l'activité du territoire
 - Investir dans l'innovation
 - Répondre aux besoins des entreprises et des artisans
- Gérer les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques
 - Protéger contre les risques - GEMAPI
- Mieux préserver notre environnement
 - Agroécologie et espaces naturels
 - Déchets : accompagner les bonnes pratiques
 - Une Métropole exemplaire
- Compléter nos équipements culturels et sportifs
 - Sports
 - Culture
- Une Métropole plus solidaire
 - Avec ses habitants
 - Avec ses communes

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations et participations	69 M€
Impôts et taxes	516 M€
Attributions de compensation	70 M€
Produits des services	68 M€
Autres recettes	15 M€
Total général	738 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement :

Charges générales	227 M€
Charges de personnel	162 M€
Charges d'intérêts de la dette	38 M€
Charges de gestion courante	206 M€
Attribution de compensation, DSC	4 M€
Autres charges	23 M€
Total général	660 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement :

Recours à l'emprunt	389 M€
Refinancement dette, prêts revolving	110 M€
Subventions	80 M€
Attribution compensation invt.	19 M€
Autres recettes	64 M€
Total général	662 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement :

Capital de la dette	64 M€
Refinancement dette, prêts revolving	110 M€
Dépenses d'équipement	549 M€

Autres	17 M€
Total général	740 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Budget Primitif 2024 s'élève à **2 001 M€** : 808 M€ en fonctionnement et 1 192 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Budget Primitif 2024 s'élève à **2 002 M€** : 809 M€ en fonctionnement et 1 193 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) du budget principal faisant l'objet de prévisions en 2024 sont retracées ci-après :

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP VOTEES ANTERIEURE	VARIATION AP AU BP 2024	AP TOTAL 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AMECEB16	Aménagement Cadoule et Bérange	5 134 405 €	0 €	5 134 405 €	374 950 €	743 980 €	0 €	0 €	0 €
AMELIT16	Aménagement Littoral	10 260 267 €	700 000 €	10 960 267 €	1 455 000 €	1 008 321 €	0 €	0 €	0 €
AMEMTP16	Aménagement Montpellier	38 450 325 €	7 900 000 €	46 350 325 €	4 592 334 €	9 214 538 €	0 €	0 €	0 €
AMEPEG16	Aménagement Piémonts et Garrigues	3 604 532 €	0 €	3 604 532 €	303 310 €	992 597 €	0 €	0 €	0 €
AMEPLO16	Aménagement Plaine Ouest	3 506 103 €	0 €	3 506 103 €	495 245 €	511 999 €	0 €	0 €	0 €
AMEVDL16	Aménagement Vallée du Lez	6 231 442 €	0 €	6 231 442 €	670 257 €	835 829 €	0 €	0 €	0 €
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	5 349 718 €	0 €	5 349 718 €	75 000 €	443 696 €	0 €	0 €	0 €
CULALG01	HOTEL MONTCALM MOCO	22 500 000 €	0 €	22 500 000 €	0 €	608 688 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

CULCRR01	CITE DES ARTS	46 905 167 €	0 €	46 905 167 €	0 €	167 389 €	0 €	0 €	0 €
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	1 776 609 €	0 €	1 776 609 €	200 000 €	62 371 €	0 €	0 €	0 €
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	6 708 001 €	0 €	6 708 001 €	215 129 €	0 €	0 €	0 €	0 €
DEAFAB18	FABREGUES protection Coulazou	4 915 000 €	0 €	4 915 000 €	942 188 €	3 200 000 €	469 739 €		0 €
DEAGRA18	GRABELS protection Rieumassel	4 300 000 €	0 €	4 300 000 €	2 304 208 €	0 €	0 €	192 047 €	0 €
DEALAT18	Lattes protection basse vallée Mosson	5 449 524 €	0 €	5 449 524 €	0 €	4 990 €	0 €	0 €	0 €
DEASHV18	Schéma hydraulique du Verdanson	13 870 448 €	0 €	13 870 448 €	800 000 €	3 000 000 €	1 500 000 €	1 945 560 €	0 €
DEEESR01	CPER/ESRI UNIVERSITE ET PARTENARIATS	11 803 080 €	0 €	11 803 080 €	0 €	2 618 038 €	0 €	0 €	0 €
DPVDEC18	Modernisation parc déchèteries Métropole	6 972 000 €	0 €	6 972 000 €	1 385 000 €	710 627 €	0 €	0 €	0 €
DRICIN18	CITE INTELLIGENTE: IA	7 110 000 €	4 000 000 €	11 110 000 €	1 237 500 €	2 200 000 €	2 200 000 €	1 034 947 €	0 €
DRIEXT18	Extension du SDAN	9 313 207 €	905 000 €	10 218 207 €	1 650 000 €	1 650 000 €	1 063 661 €	0 €	0 €
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298 €	0 €	80 838 298 €	0 €	224 363 €	0 €	0 €	0 €
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	2 554 043 €	527 944 €	3 081 987 €	500 000 €	27 944 €	0 €	0 €	0 €
DUHP18	AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC SUR FONDS PROPRES	16 800 000 €	0 €	16 800 000 €	4 000 000 €	2 510 596 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102 €	0 €	23 671 102 €	0 €	1 176 316 €	1 100 000 €	0 €	0 €
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET - 1ere TRANCHE	28 891 327 €	10 563 049 €	39 454 376 €	500 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	3 900 000 €	3 819 649 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	95 269 568 €	30 395 789 €	125 665 357 €	6 810 000 €	18 100 857 €	17 160 000 €	4 123 743 €	0 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	21 753 515 €	2 000 000 €	23 753 515 €	4 900 000 €	78 168 €	0 €	0 €	0 €
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000 €	0 €	44 400 000 €	319 037 €	0 €	0 €	6 000 000 €	11 333 295 €
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes	1 620 000 €	-1 620 000 €	0 €					
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516 €	0 €	4 108 516 €	0 €	148 456 €			

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	11 701 797 €	1 558 192 €	13 259 989 €	3 100 000 €	631 765 €	0 €	0 €	0 €
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000 €	0 €	2 280 000 €		0 €	0 €	800 000 €	783 268 €
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	12 043 794 €	-12 043 794 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000 €	0 €	1 000 000 €	20 000 €	80 000 €	80 000 €	160 000 €	508 270 €
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	2 475 962 €	-2 475 962 €	0 €	0 €				
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000 €	0 €	3 900 000 €	30 000 €	0 €	0 €	451 083 €	0 €
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000 €	0 €	2 300 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	948 327 €
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	248 195 €
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000 €	0 €	22 000 000 €	2 400 000 €	2 121 000 €	1 790 000 €	2 700 000 €	2 684 298 €
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000 €	0 €	3 252 000 €	0 €	0 €	0 €	1 380 438 €	
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000 €	0 €	1 215 000 €	190 000 €	78 010 €	29 371 €	0 €	0 €
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540 €	0 €	1 999 540 €	200 000 €	0 €	0 €	900 000 €	899 540 €
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971 €	0 €	9 167 971 €	713 573 €	2 000 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €	1 712 033 €
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 206 000 €	350 000 €	4 556 000 €	690 000 €	806 000 €	0 €	590 000 €	0 €
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 370 000 €	357 246 €	2 727 246 €	411 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000 €	0 €	150 000 000 €	39 381 000 €	25 000 000 €	19 420 162 €	0 €	0 €
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000 €	0 €	1 600 000 €	483 666 €	5 902 €	0 €	0 €	0 €
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €	165 000 €	225 000 €	260 130 €	259 998 €	250 000 €
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	27 325 600 €	6 268 344 €	33 593 944 €	5 534 000 €	7 543 400 €	6 524 600 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500 €	0 €	97 212 500 €	7 502 000 €	24 948 000 €	21 800 000 €	6 487 228 €	0 €
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000 €	0 €	1 715 000 €	276 776 €	278 036 €	196 706 €	0 €	0 €
M20RDRDM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000 €	0 €	1 800 000 €	35 000 €	0 €	1 570 305 €	0 €	0 €
M20RDRM01	DESSERT DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000 €	0 €	1 826 000 €	666 400 €	565 051 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000 €	0 €	1 030 000 €	945 000 €	52 300 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000 €	0 €	2 030 000 €	25 000 €	900 000 €	800 322 €	0 €	0 €
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000 €	0 €	1 208 000 €		0 €	0 €	600 578 €	600 000 €
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000 €	0 €	1 506 000 €	0 €	0 €	897 788 €	5 386 €	0 €
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000 €	0 €	2 700 000 €	500 000 €	0 €	0 €	600 000 €	571 144 €
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	6 250 000 €	0 €	6 250 000 €	640 023 €	1 000 000 €	1 000 000 €	800 000 €	477 133 €
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000 €	0 €	8 500 000 €	0 €	0 €	0 €	4 000 000 €	4 475 000 €
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000 €	0 €	60 000 000 €	4 000 000 €	10 080 000 €	12 080 000 €	12 080 000 €	5 298 297 €
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000 €	0 €	6 013 000 €	1 255 000 €	405 000 €	3 000 €	322 578 €	889 985 €
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000 €	0 €	39 400 000 €	12 220 600 €	11 481 329 €	0 €	0 €	0 €
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000 €	0 €	17 720 000 €	3 976 595 €	4 521 912 €	2 835 000 €	1 594 069 €	0 €
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508 €	0 €	46 916 508 €	15 973 703 €	19 245 920 €	2 757 988 €	4 500 000 €	3 536 662 €
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500 €	0 €	16 641 500 €	1 125 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	4 500 000 €	4 183 400 €
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	4 600 000 €	2 134 030 €	6 734 030 €	1 397 000 €	1 422 000 €	1 342 000 €	820 296 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	10 677 262 €	0 €	10 677 262 €	0 €	1 508 €	0 €	0 €	0 €
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040 €	0 €	33 371 040 €	11 278 863 €	6 000 000 €	1 761 277 €	1 000 000 €	0 €
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200 €	0 €	13 855 200 €	4 682 829 €	2 000 000 €	200 000 €	1 000 000 €	5 077 €
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 917 102 €	0 €	1 917 102 €	157 482 €	0 €	0 €	477 646 €	0 €
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000 €	0 €	180 000 000 €	30 994 696 €	32 904 870 €	34 212 377 €	35 963 666 €	0 €
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €	506 188 €	578 712 €	0 €	0 €	0 €
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229 €	0 €	386 668 229 €	133 155 923 €	80 000 000 €	40 000 000 €	18 273 382 €	0 €
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	300 000 €	376 410 €	308 040 €	300 000 €	268 604 €
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000 €	0 €	11 550 000 €	1 731 813 €	1 733 576 €	0 €	0 €	0 €
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	10 930 000 €	10 406 800 €	21 336 800 €	4 147 501 €	1 833 000 €	4 756 800 €	5 000 000 €	1 999 499 €
M22FEC01	FONDS D EQUIPEMENTS COMMUNES	10 000 000 €	0 €	10 000 000 €	1 455 500 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 800 000 €	2 146 000 €
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3 600 000 €	0 €	3 600 000 €	521 591 €	720 000 €	720 000 €	548 409 €	0 €
M22LATT01	LATTARA : CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8 127 236 €	0 €	8 127 236 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €	3 700 000 €	3 557 696 €
M22LATT02	LATTARA : AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7 139 000 €	0 €	7 139 000 €	250 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €	711 170 €	0 €
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM	306 000 000 €	0 €	306 000 000 €	22 151 232 €	81 000 000 €	40 000 000 €	73 000 000 €	71 953 816 €
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE JARROUSSE	5 980 000 €	0 €	5 980 000 €	0 €	1 306 €	0 €	0 €	0 €
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1 506 825 €	0 €	1 506 825 €	324 048 €	363 845 €	0 €	0 €	0 €
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2 700 000 €	0 €	2 700 000 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22OPER01	PATRIMOINE : FACADES OPERA COMEDIE	1 280 000 €	0 €	1 280 000 €	700 000 €	580 000 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8 000 000 €	0 €	8 000 000 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1 100 000 €	0 €	1 100 000 €	578 900 €	142 786 €	0 €	185 193 €	0 €
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1 760 000 €	0 €	1 760 000 €	315 000 €	459 000 €	0 €	964 932 €	0 €
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18 389 200 €	0 €	18 389 200 €	3 613 500 €	2 000 000 €	2 215 078 €	2 056 175 €	584 922 €
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	5 150 000 €	0 €	5 150 000 €	2 016 917 €	1 700 000 €	1 405 000 €	0 €	0 €
M23DOUBL3	DOUBLEMENT LIGNE 3 TRAMWAY	25 608 024 €	0 €	25 608 024 €	1 116 846 €	3 100 000 €	0 €	2 287 201 €	18 343 241 €
M23ESRI01	CPER ESRI 2023-2027	19 100 000 €	0 €	19 100 000 €	0 €	4 201 700 €	1 200 000 €	5 902 200 €	6 598 300 €
M23GEMA01	SDH RIEUTORD MONTPELLIER	5 200 000 €	0 €	5 200 000 €	1 250 000 €	2 000 000 €	900 000 €	916 683 €	0 €
M23GEMA02	PAPI OR PROTECTION CABANES PEROLS	2 400 000 €	0 €	2 400 000 €	550 000 €	1 100 000 €	0 €	747 304 €	0 €
M23GEMA03	MTP POMPIGNANE CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	2 100 000 €	0 €	2 100 000 €	791 769 €	700 000 €	0 €	133 293 €	0 €
M23MIJO01	PARC D ACTIVITE MIJOULAN	1 791 434 €	0 €	1 791 434 €	0 €	0 €	0 €	900 000 €	891 434 €
M23RESS01	RESSOURCERIES	4 000 000 €	0 €	4 000 000 €	300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	344 646 €
M23RPAE01	MANDAT D'ETUDES REQUALIFICATION PAE	1 073 060 €	0 €	1 073 060 €	200 000 €	225 000 €	260 130 €	273 000 €	114 930 €
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	4 130 000 €	0 €	4 130 000 €	0 €	100 000 €	300 000 €	830 000 €	2 900 000 €
M24BROSS01	MEDVALLEE - RENOVATION ANCIEN SITE BROSSETTE	0 €	3 000 000 €	3 000 000 €	500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €
M24LABO01	MEDVALLEE - DEMOL RECO LABO MILLENAIRE	0 €	5 200 000 €	5 200 000 €	500 000 €	200 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	0 €
M24MEDV01	MEDVALLEE - PROJETS STRUCTURANTS	0 €	2 850 000 €	2 850 000 €	1 275 000 €	1 175 000 €	400 000 €	0 €	0 €
M24MEDV02	MEDVALLEE - BATIMENT TOTEM AGROPOLIS	0 €	21 500 000 €	21 500 000 €	830 000 €	2 670 000 €	2 500 000 €	7 900 000 €	7 600 000 €
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 676 885 €	0 €	1 676 885 €	136 500 €	70 000 €	108 714 €	0 €	0 €
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	3 810 434 €	0 €	3 810 434 €	623 087 €	740 000 €	1 946 516 €	0 €	0 €

NETMTP16	Environnement Montpellier	11 769 038 €	2 000 000 €	13 769 038 €	1 177 500 €	3 311 545 €	0 €	0 €	0 €
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903 €	0 €	5 812 903 €	0 €	4 562 €	0 €	0 €	0 €
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	14 240 000 €	8 660 000 €	22 900 000 €	11 497 280 €	9 000 000 €	629 072 €	0 €	0 €
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	16 189 265 €	0 €	16 189 265 €	185 873 €	150 875 €	0 €	0 €	0 €
SPOIS02	PISCINE HERACLES	12 160 236 €	-12 160 236 €	0 €	0 €				
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	25 268 279 €	4 000 000 €	29 268 279 €	1 828 978 €	6 012 177 €	0 €	0 €	0 €
VOILIT16	Voirie Littoral	31 254 605 €	5 000 000 €	36 254 605 €	2 395 469 €	6 080 953 €	0 €	0 €	0 €
VOIMTP16	Voirie Montpellier	165 712 056 €	23 600 000 €	189 312 056 €	30 993 389 €	15 208 896 €	0 €	0 €	0 €
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	20 558 351 €	4 000 000 €	24 558 351 €	1 734 756 €	4 833 826 €	0 €	0 €	0 €
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	27 942 659 €	5 000 000 €	32 942 659 €	3 134 568 €	6 200 110 €	0 €	0 €	0 €
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	33 298 645 €	5 000 000 €	38 298 645 €	1 547 494 €	8 091 164 €	0 €	0 €	0 €
	Somme :	2 581 229 336 €	139 576 402 €	2 720 805 738 €	420 035 986 €	465 936 212 €	246 703 776 €	235 118 204 €	162 026 660 €

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élèverait fin 2024 à 78 M€ et l'épargne nette à 14 M€.

Épargne brute	78 M€
- Capital de la dette (hors remboursements anticipés et transfert de dette)	- 64 M€
Soit une épargne nette de	14 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 233,6 M€ en 2023 (pour le budget principal uniquement), en hausse par rapport à 2022 (96,4 M€). L'encours de dette s'élève à 1 001,6 M€ pour le budget principal au 1^{er} janvier 2024 (contre un encours de 851,6M€ au 1^{er} janvier 2023).

La Métropole constate donc en 2023 une hausse de son encours de 150 M€.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 52% de taux fixes et à 48% de taux variables.

Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 3,41%. En outre 98,4% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit au 1^{er} janvier 2024 à 12,9 ans sur le budget principal.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2024, les **principaux taux d'imposition restent stables** pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité) sauf pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Nos taux d'imposition seront les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Contribution Economique Territoriale : 36,58 %
- Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 14,62%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité seraient les suivants en 2024 :

Principaux ratios	Valeurs BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 305,31 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 459,09 €
Dépenses d'équipement brut / population	1 085,95 €
Encours de dette / population	1 979,57 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	90,72 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	97,81 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	66,27 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	135,67 %
Taux d'épargne	11 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	24,50 %

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

L'année 2024 est marquée par l'augmentation de l'effectif sur emploi permanent qui s'explique essentiellement par la création de nouveaux services communs dans le cadre de la réorganisation avec le transfert (Pôle relations aux usagers, aux habitants et engagement citoyen ; culture ; archives ; pôle patrimoine immobilier) d'agents de la Ville de Montpellier.

Pour 2024, l'objectif reste à la fois d'assurer une maîtrise de la masse salariale à long terme et de moderniser les organisations des deux structures, contribuant ainsi à garantir une gestion efficiente des deniers publics.

Au total, pour le budget principal, le montant de la masse salariale en 2024 s'élèvera à **162 M€** à périmètre constant.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole a connu une augmentation soutenue pour atteindre 2725 agents au 31 décembre 2023. Parmi ces agents, on comptait 2392 titulaires et stagiaires (87,8 %) et 333 agents non titulaires (12,2 %).

Enfin, la revalorisation du point d'indice décidé par l'Etat en juillet 2023 va s'appliquer en année pleine en 2024. Le budget intègre aussi l'augmentation de 5 points indiciaires pour toutes les catégories au 1^{er} janvier 2024 ainsi que les effets des décisions prises en 2023 quand aux créations de poste et les nouveaux recrutements liés aux priorités du mandat pour 2024.

Annexe 3 : Liste des Autorisations de programme/Crédits de paiement

Le BP 2024 propose la création de 4 nouvelles opérations en ACP, pour un total de 32,5 M€ dont 3,1 M€ de CP2024 :

N°	PROGRAMME	AP au BP 2024	CP au BP 2024
M24MEDV02	MEDVALLEE – BATIMENT TOTEM SITE AGROPOLIS	21 500 000	830 000
M24LABO01	MEDVALLEE – DEMOLITION RECONSTRUCTION LABORATOIRE MILLENAIRE	5 200 000	500 000
M24BROSS01	MEDVALLEE – RENOVATION ANCIEN SITE BROSSETTE	3 000 000	500 000
M24MEDV01	MEDVALLEE - PROJETS STRUCTURANTS	2 850 000	1 275 000
	Somme :	32 550 000	3 105 000

Les crédits d'équipement ouverts en crédits de paiement pour les années 2024 et suivantes sont présentés ci-dessous pour le budget principal:

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80 838 298 €	43 247 €	0 €	224 363 €	0 €	0 €	0 €
DUHESR01	CPER LOGEMENT ETUDIANT / VIE ETUDIANTE	3 081 987 €	0 €	500 000 €	27 944 €	0 €	0 €	0 €
DUHPIE18	AIDES A LA PIERRE PARC PUBLIC SUR FONDS PROPRES	16 800 000 €	26 640 €	4 000 000 €	2 510 596 €	0 €	0 €	0 €
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	23 671 102 €	681 683 €	0 €	1 176 316 €	1 100 000 €	0 €	0 €
FONAMU04	DESARTIFICIALISATION ET TRANSFERT DES COMMERCES DU FENOUILLET - 1ere TRANCHE	39 454 376 €	0 €	500 000 €	4 000 000 €	2 000 000 €	3 900 000 €	3 819 649 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	125 665 357 €	603 611 €	6 810 000 €	18 100 857 €	17 160 000 €	4 123 743 €	0 €
FONAMU05	Acquisitions foncières	23 753 515 €	0 €	4 900 000 €	78 168 €	0 €	0 €	0 €
M18CIME01	Création d'un cimetière intercommunal	44 400 000 €	0 €	319 037 €	0 €	0 €	6 000 000 €	11 333 295 €
M18SBRN01	Aménagement av Nîmes	0 €						
M18VEHI01	Mise à niveau parc véhicules DAT	4 108 516 €	0 €	0 €	148 456 €			
M19FRA709	FRANCHISSEMENT A709	13 259 989 €	415 967 €	3 100 000 €	631 765 €	0 €	0 €	0 €
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	2 280 000 €			0 €	0 €	800 000 €	783 268 €
M19LIHT01	EMBELLISSEMENT DE LA METROPOLE ENFOUISSEMENT DES LIGNES HAUTE-TENSION	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	1 000 000 €	49 968 €	20 000 €	80 000 €	80 000 €	160 000 €	508 270 €
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	0 €	0 €	0 €				
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	3 900 000 €	55 697 €	30 000 €	0 €	0 €	451 083 €	0 €
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	2 300 000 €	65 984 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	948 327 €
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	1 760 000 €	26 139 €	0 €	0 €	0 €	1 000 000 €	248 195 €
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	22 000 000 €	92 187 €	2 400 000 €	2 121 000 €	1 790 000 €	2 700 000 €	2 684 298 €

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	3 252 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 380 438 €	
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	1 215 000 €	0 €	190 000 €	78 010 €	29 371 €	0 €	0 €
M20DASS01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION DASSAULT 2EME EXTENSION	1 999 540 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	900 000 €	899 540 €
M20LAUZ01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	9 167 971 €	442 671 €	713 573 €	2 000 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €	1 712 033 €
M20LAUZ02	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION LAUZE EST	4 556 000 €	0 €	690 000 €	806 000 €	0 €	590 000 €	0 €
M20MART01	SOUTIEN AUX IMPLANTATIONS ECONOMIQUES CONCESSION CHARLES MARTEL EXTENSION	2 727 246 €	19 868 €	411 000 €	35 000 €	0 €	0 €	0 €
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	150 000 000 €	8 475 699 €	39 381 000 €	25 000 000 €	19 420 162 €	0 €	0 €
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	1 600 000 €	22 420 €	483 666 €	5 902 €	0 €	0 €	0 €
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	1 500 000 €	0 €	165 000 €	225 000 €	260 130 €	259 998 €	250 000 €
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	33 593 944 €	0 €	5 534 000 €	7 543 400 €	6 524 600 €	0 €	0 €
M20NPRU02	NPRU MOSSON	97 212 500 €	0 €	7 502 000 €	24 948 000 €	21 800 000 €	6 487 228 €	0 €
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	1 715 000 €	3 372 €	276 776 €	278 036 €	196 706 €	0 €	0 €
M20RDRDM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	1 800 000 €	47 818 €	35 000 €	0 €	1 570 305 €	0 €	0 €
M20RDRM01	DESSERTS DE L'ARENA SDF LEVADES	1 826 000 €	51 909 €	666 400 €	565 051 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	1 030 000 €	20 453 €	945 000 €	52 300 €	0 €	0 €	0 €
M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	2 030 000 €	220 017 €	25 000 €	900 000 €	800 322 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	1 208 000 €			0 €	0 €	600 578 €	600 000 €
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	1 506 000 €	38 056 €	0 €	0 €	897 788 €	5 386 €	0 €
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR RD 986 SUD	2 700 000 €	0 €	500 000 €	0 €	0 €	600 000 €	571 144 €
M21ACCM02	POURSUITE DU SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	6 250 000 €	263 174 €	640 023 €	1 000 000 €	1 000 000 €	800 000 €	477 133 €
M21ALLU01	BAILLARGUES ALLEE ALLUVIALE	8 500 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	4 000 000 €	4 475 000 €
M21DEPO02	NOUVEAU DEPOT TRANSPORTS MOBILITES	60 000 000 €	0 €	4 000 000 €	10 080 000 €	12 080 000 €	12 080 000 €	5 298 297 €
M21ECOC01	ECOCITE RENOVATION DES COPROPRIETES	6 013 000 €	995 053 €	1 255 000 €	405 000 €	3 000 €	322 578 €	889 985 €
M21ESPP01	COEUR DE METROPOLE COMEDIE ESPLANADE TRIANGLE	39 400 000 €	0 €	12 220 600 €	11 481 329 €	0 €	0 €	0 €
M21ESPP02	COEUR DE METROPOLE FOCH PEYROU ARCEAUX	17 720 000 €	0 €	3 976 595 €	4 521 912 €	2 835 000 €	1 594 069 €	0 €
M21EXTLI01	POURSUITE EXTENSION L1 TRAMWAY	46 916 508 €	0 €	15 973 703 €	19 245 920 €	2 757 988 €	4 500 000 €	3 536 662 €
M21GUNRJ1	GUICHET UNIQUE - RENOV ENERGIE	16 641 500 €	10 400 €	1 125 000 €	2 500 000 €	3 000 000 €	4 500 000 €	4 183 400 €
M21IRDI01	FONDS DE CAPITAL-RISQUE	6 734 030 €	0 €	1 397 000 €	1 422 000 €	1 342 000 €	820 296 €	0 €
M21NBUS02	POURSUITE ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	10 677 262 €	0 €	0 €	1 508 €	0 €	0 €	0 €
M21OUES01	ESPACES PUBLICS LIGNE 5	33 371 040 €	0 €	11 278 863 €	6 000 000 €	1 761 277 €	1 000 000 €	0 €
M21OUES02	RESEAUX LIGNE 5	13 855 200 €	0 €	4 682 829 €	2 000 000 €	200 000 €	1 000 000 €	5 077 €
M21PAPI02	PAPI 2 LEZ JUVIGNAC PROTECTION MOSSON QUARTIER PLAINE	1 917 102 €	262 767 €	157 482 €	0 €	0 €	477 646 €	0 €
M21ROUL2	MATERIEL ROULANT TRAMWAY	180 000 000 €	0 €	30 994 696 €	32 904 870 €	34 212 377 €	35 963 666 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M21SEC116	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE SUR LA RD116	1 200 000 €	31 776 €	506 188 €	578 712 €	0 €	0 €	0 €
M21TRAML5	POURSUITE LIGNE 5 DE TRAMWAY	386 668 229 €	11 000 €	133 155 923 €	80 000 000 €	40 000 000 €	18 273 382 €	0 €
M21VEGE01	VEGETALISATION DE LA METROPOLE	2 000 000 €	23 169 €	300 000 €	376 410 €	308 040 €	300 000 €	268 604 €
M21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	11 550 000 €	1 223 089 €	1 731 813 €	1 733 576 €	0 €	0 €	0 €
M22CAMB01	ZAC CAMBACERES	21 336 800 €	0 €	4 147 501 €	1 833 000 €	4 756 800 €	5 000 000 €	1 999 499 €
M22FEC01	FONDS D EQUIPEMENTS COMMUNES	10 000 000 €	355 290 €	1 455 500 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 800 000 €	2 146 000 €
M22FICC01	FONDS D'AIDE AUX ICC	3 600 000 €	598 500 €	521 591 €	720 000 €	720 000 €	548 409 €	0 €
M22LATT01	LATTARA : CREATION CENTRE CONSERVATION ET D'ETUDES	8 127 236 €	45 360 €	300 000 €	300 000 €	200 000 €	3 700 000 €	3 557 696 €
M22LATT02	LATTARA : AMENAGEMENT D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE	7 139 000 €	202 936 €	250 000 €	1 900 000 €	3 800 000 €	711 170 €	0 €
M22METRO01	REALISATION DE 5 LIGNES DE BUSTRAM	306 000 000 €	404 178 €	22 151 232 €	81 000 000 €	40 000 000 €	73 000 000 €	71 953 816 €
M22MROU01	REHABILITATION PISCINE JARROUSSE	5 980 000 €	58 348 €	0 €	1 306 €	0 €	0 €	0 €
M22NRJV01	TRANSITION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE METROPOLITAIN	1 506 825 €	278 084 €	324 048 €	363 845 €	0 €	0 €	0 €
M22OFS01	ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE	2 700 000 €	0 €	200 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
M22OPER01	PATRIMOINE : FACADES OPERA COMEDIE	1 280 000 €	0 €	700 000 €	580 000 €	0 €	0 €	0 €
M22PATC01	SOUTIEN PATRIMONIAL AUX COMMUNES	8 000 000 €	301 500 €	500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
M22RM001	CREATION D'UN GIRATOIRE A VILLENEUVE LES MAGUELONE (RM185)	1 100 000 €	37 296 €	578 900 €	142 786 €	0 €	185 193 €	0 €
M22RM002	CREATION D'UN GIRATOIRE A PIGNAN (RM5)	1 760 000 €	12 552 €	315 000 €	459 000 €	0 €	964 932 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
M22SDSI01	MODERNISATION INFORMATIQUE DE L'ADMINISTRATION ET DES RELATIONS AUX USAGERS	18 389 200 €	1 744 814 €	3 613 500 €	2 000 000 €	2 215 078 €	2 056 175 €	584 922 €
M23CHRM66	REPRISE CHAUSSEES RM66	5 150 000 €	7 045 €	2 016 917 €	1 700 000 €	1 405 000 €	0 €	0 €
M23DOUBL3	DOUBLEMENT LIGNE 3 TRAMWAY	25 608 024 €	0 €	1 116 846 €	3 100 000 €	0 €	2 287 201 €	18 343 241 €
M23ESRI01	CPER ESRI 2023-2027	19 100 000 €	343 800 €	0 €	4 201 700 €	1 200 000 €	5 902 200 €	6 598 300 €
M23GEMA01	SDH RIEUTORD MONTPELLIER	5 200 000 €	112 485 €	1 250 000 €	2 000 000 €	900 000 €	916 683 €	0 €
M23GEMA02	PAPI OR PROTECTION CABANES PEROLS	2 400 000 €	0 €	550 000 €	1 100 000 €	0 €	747 304 €	0 €
M23GEMA03	MTP POMPIGNANE CONFORTEMENT BERGES DU LEZ	2 100 000 €	465 911 €	791 769 €	700 000 €	0 €	133 293 €	0 €
M23MIJO01	PARC D ACTIVITE MIJOULAN	1 791 434 €	0 €	0 €	0 €	0 €	900 000 €	891 434 €
M23RESS01	RESSOURCERIES	4 000 000 €	355 354 €	300 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	344 646 €
M23RPAE01	MANDAT D'ETUDES REQUALIFICATION PAE	1 073 060 €	0 €	200 000 €	225 000 €	260 130 €	273 000 €	114 930 €
M23TARI01	REHABILITATION PISCINE TARIS	4 130 000 €	0 €	0 €	100 000 €	300 000 €	830 000 €	2 900 000 €
M24BROSS01	MEDVALLEE - RENOVATION ANCIEN SITE BROSSETTE	3 000 000 €	0 €	500 000 €	2 500 000 €	0 €	0 €	0 €
M24LABO01	MEDVALLEE - DEMOL RECO LABO MILLENAIRE	5 200 000 €	0 €	500 000 €	200 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	0 €
M24MEDV01	MEDVALLEE - PROJETS STRUCTURANTS	2 850 000 €	0 €	1 275 000 €	1 175 000 €	400 000 €	0 €	0 €
M24MEDV02	MEDVALLEE - BATIMENT TOTEM AGROPOLIS	21 500 000 €	0 €	830 000 €	2 670 000 €	2 500 000 €	7 900 000 €	7 600 000 €
MGBRES18	Raccordement réseaux électriques Mtp SRU	1 676 885 €	144 980 €	136 500 €	70 000 €	108 714 €	0 €	0 €
MGBSUR18	Travaux sûreté siège Métropole	3 810 434 €	355 701 €	623 087 €	740 000 €	1 946 516 €	0 €	0 €
NETMTP16	Environnement Montpellier	13 769 038 €	372 040 €	1 177 500 €	3 311 545 €	0 €	0 €	0 €
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	5 812 903 €	11 923 €	0 €	4 562 €	0 €	0 €	0 €

Métropole de Montpellier – Budget Primitif 2024

PROGRAMME	LIBELLE PROGRAMME	AP TOTAL 2024	REPORTS 2024	MONTANT BP PROPOSE 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
SPOCNN18	Réhabilitation Centre Nautique Neptune	22 900 000 €	104 697 €	11 497 280 €	9 000 000 €	629 072 €	0 €	0 €
SPOPAR01	Parc multiglisse Gérard Bruyère à Baillargues	16 189 265 €	1 229 047 €	185 873 €	150 875 €	0 €	0 €	0 €
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	0 €	0 €	0 €				
VOICEB16	Voirie Cadoule et Bérange	29 268 279 €	1 416 032 €	1 828 978 €	6 012 177 €	0 €	0 €	0 €
VOILIT16	Voirie Littoral	36 254 605 €	3 131 436 €	2 395 469 €	6 080 953 €	0 €	0 €	0 €
VOIMTP16	Voirie Montpellier	189 312 056 €	7 923 497 €	30 993 389 €	15 208 896 €	0 €	0 €	0 €
VOIPEG16	Voirie Piémonts et Garrigues	24 558 351 €	678 981 €	1 734 756 €	4 833 826 €	0 €	0 €	0 €
VOIPLO16	Voirie Plaine Ouest	32 942 659 €	2 235 624 €	3 134 568 €	6 200 110 €	0 €	0 €	0 €
VOIVDL16	Voirie Vallée du Lez	38 298 645 €	2 371 530 €	1 547 494 €	8 091 164 €	0 €	0 €	0 €
	Somme :	2 720 805 738 €	46 978 567 €	420 035 986 €	465 936 212 €	246 703 776 €	235 118 204 €	162 026 660 €

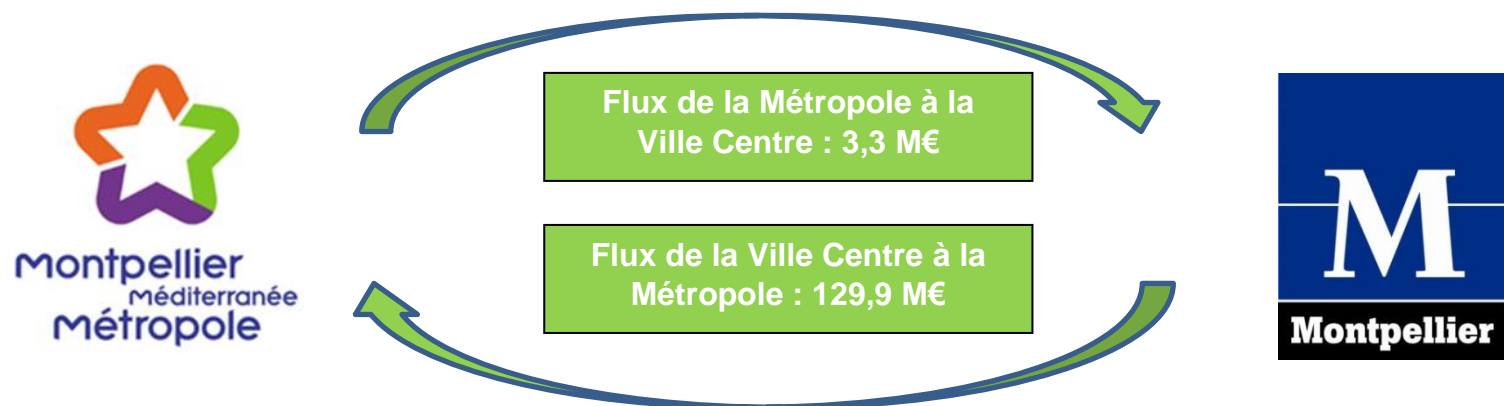
Annexe 4 : Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de dépenses Budget Ville	Montant 2024 de recettes Budget 3M	Solde
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 568 000,00	10 568 000,00	10 568 000,00	-
	Attribution de compensation investissement temporaire	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	-
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	4 150 605,00	4 150 605,00	4 150 605,00	-
	Fonds de concours Ville pour ligne 5 de tramway	Convention de gestion	25 000 000,00	25 000 000,00	25 000 000,00	-
	Participation gestion milieux aquatiques	Convention de gestion	572 800,00	572 800,00	572 800,00	-
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	39 140 000,00	39 140 000,00	39 140 000,00	-
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	505 000,00	505 000,00	445 000,00	-
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			60 000,00	
	Remboursement charges bâtiments sportifs (gymnase Olympie, Pitot, Nakache, Neptune, Mosson)	Convention de gestion	207 448,00	187 448,00 20 000,00	207 448,00	-
	Remboursement charges énergie Mosson	Convention de gestion	28 000,00	28 000,00	28 000,00	-
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	330 000,00	330 000,00	330 000,00	-
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	85 000,00	85 000,00	185 000,00	-
		Convention de gestion Langevin	100 000,00	100 000,00		
	Redevance spéciale ordures ménagères		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	-
	Remboursement SI métier (PND)	Convention de gestion	8 000,00	8 000,00	8 000,00	-
	Remboursement ingénierie PTZCLD	Convention prestation de services	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-
	Remboursement entretien flotte véhicules	Convention de gestion	225 000,00	225 000,00	225 000,00	-
	Reversement recette FPS à la Métropole		3 716 135,00	3 716 135,00	3 716 135,00	-
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	42 259 402,00	42 259 402,00	42 259 402,00	-
TOTAL			129 915 390,00	129 915 390,00	129 915 390,00	-
Dont Investissement			41 891 405,00	41 891 405,00	41 891 405,00	-
Dont Fonctionnement			88 023 985,00	88 023 985,00	88 023 985,00	-

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2024 de référence	Montant 2024 de recettes Budget Ville	Montant 2024 de dépenses Budget 3M	Solde
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	256 674,00	256 674,00	256 674,00	-
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	300 000,00	300 000,00	300 000,00	-
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie théâtre des 13 vents (fin de la convention des autres équipements)	Convention de mutualisation	63 067,00	63 067,00		-
		Convention de gestion			63 067,00	
	Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, impressions RH, com, finances, protocole, cartes de visite...)	convention de gestion	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	150 000,00	150 000,00	150 000,00	-
	Remboursement taxe foncière 3M	convention de gestion	250 500,00	250 500,00	250 500,00	-
	Remboursement personnel : refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	2 279 069,00	2 279 069,00	2 279 069,00	-
TOTAL			3 329 310,00	3 329 310,00	3 329 310,00	-
Dont Investissement			556 674,00	556 674,00	556 674,00	-
Dont Fonctionnement			2 772 636,00	2 772 636,00	2 772 636,00	-



Annexe 5 : Simulation des dépenses réelles de fonctionnement consolidées selon le décret n°2006-892 du 30/06/2016

La Métropole a programmé quatre projets importants dont les budgets prévisionnels sont supérieurs à 100M€ d'euros :

- La ligne 5 de tramway avec une autorisation de programme qui s'élève à ce jour à 386M€ pour son reste à financer, la mise en service est prévue en 2025
- Réalisation de 5 lignes de bustram qui concerne la mise en place de bus à haut niveau de service, avec une autorisation de programme qui s'élève à 306M€
- L'acquisition de matériel roulant tramway, avec une autorisation de programme qui s'élève à 180M€
- Les Mobilités Actives concerne les aménagements cyclables et piétons et la politique autour du vélo, avec une autorisation de programme qui s'élève à 150M€

Ces quatre projets sont intégrés dans la prospective de la Métropole qui est basée sur une simulation de réalisation, présentée ci-dessous :

Budget principal	Prospective						
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Intérêts de la dette (art 66111)	16 161 699	29 108 930	35 370 256	38 005 906	44 151 474	50 488 196	50 842 717
Charges induites des investissements	0	0	0	1 000 000	20 000 000	20 400 000	20 808 000

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES D'ORQUES
SAINT JEAN DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - 04 67 13 60 00 - 04 67 13 60 00 - 04 67 13 60 00

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

